



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Hull. } CITÉ DE HULL.

No. 30

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1922

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, mardi le 7 novembre 1922, à laquelle sont présents : Les échevins Chénier, Taylor, Legault, Boucher, Valin et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de l'échevin Chénier, pro-maire.

i. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de : Donat Paquin, demandant un tuyau d'aqueduc de 2 pouces; T. P. Foran, avocat pour la Cie Ottawa Electric qui conteste le droit de la Cité de Hull de lui imposer des taxes; de The Ottawa and Hull Power Co. Ltd., demandant remboursement de taxes payées pour évaluation de ses poteaux et fils comme propriété immobilière; de E. H. Laflamme, offrant de l'assurance contre les accidents, pour les employés de la Cité; une requête demandant une lumière rue Provost; de Larose Alfred, 184 St.-Laurent, demandant de retrancher 62 pieds sur le coût de l'égoût de la dite rue St. Laurent; de M. Henri Bélanger offrant des taux pour assurance sur les employés de la Cité; de Dame C. H. Bertrand et Gustave Grignon demandant de continuer l'égoût de la rue Principale de la rue Laval jusqu'à la rue Courcelette.

Adopté.

LE 10IÈME RAPPORT DU COMITE DES FINANCES
A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des comités, mardi le 31 octobre 1922, à laquelle sont présents, l'échevin Taylor président au fauteuil et les échevins Chénier et Boucher, Son Honneur le Maire était aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

115	American Bank Note Company..	\$548 63
116	H. Dupuis & Fils (Hôtel-de-Ville)	15 00
117	G. E. Gauvin et Fils.....	56 50
118	P. A. Larocque.....	13 35
119	Burroughs Adding Machine.....	4 05
120	M. R. Lafontaine	12 35
121	Bureau d'enregistrement (V. pour taxes	64 40
122	Bureau d'enregistrement (Evaluateur)	84 10
123	P. A. Larocque	25
124	Federal Typewriter... (Papeterie)	4 50
125	Entretien des prisons.....	187 35
126	A. A. Laflamme..... (Papeterie)	16 00
127	Canadian Pacific Railway (Barrières)	132 61
128	Alfred Fortin..... (Hôtel-de-Ville)	6 00
129	Canadian Furniture Gloss Cp. (Hôtel-de-Ville.....	4 70
130	Bell Telephone	98 26
131	Hospice St. Charles	621 00
	Salaires de journaliers etc. Paies Nos. 20, 21, 22	
	Hôtel de-Ville.....	2 10
	Evaluateur	198 00

Votre comité recommande que Monsieur Isaïe St. Denis soit autorisé à construire un escalier temporaire, rues Hôtel-de-Ville et du Pont, pourvu que cet escalier soit enlevé avant le 1er mai prochain.

Changements recommandés au rôle d'évaluation

Inscrire Horace Talbot pour les 33' ouest du lot numéro 388 du quartier numéro 4, mesurant 33' x 66', avec évaluation de \$300.00, vacant.

335² à 3358 Substituer E. F. Broadhead à Eug. Giroux.

6798 Substituer Dame J. Longpré et J. E. Laflamme à Dame J. Longpré

8845 Substituer Dame George Champagne à Dame Vve N. Lebel.

5876 Substituer J. B Cadiou à Edmond Loyer.

650-1-2-3 " Jos. Pilon à Cie de Construction.

4835 Retrancher cette entrée déjà inscrite au No. 343

8407 Substituer David Manchester à Ernest Proulx.

9727-1921 Retrancher \$2.36 de la taxe de locataire, Madame Goulet ne paie que \$10.00 par mois.

13958 Substituer Dame Jolicœur à Oscar Goulet.

6736 Retrancher cette entrée, le réservoir à gazoline a été enlevé.

54 Substituer lot 15-6 à 15-7

53 " lot 15-7 à 15-6 et substituer Laurent Lecompte à W. Larose.

55 Substituer Eugène Pilon à Laurent Lecompte.

56 " François Tremblay à W. Larose.

12547 Retrancher \$7.20 pour taxes de locataire à M. Adolphe Grenier, il est propriétaire au No. 1 rue Chapleau, et y transporter des arrérages de taxes de locataires pour un montant de \$4.03.

11 Retrancher un cheval à Emile Pilon.

7998 Substituer Thomas Jones à Félix Legault.

12869 Substituer Joseph Malette à Dame H. Legault.

1038 Retrancher une maison évaluée à \$400.00 à J. J. Cain, la maison a été démolie.

2065 Substituer Dame D. Dupuis à W. A. Cole.

4084 " W. Maher à Wm. Clark.

4109 Retrancher une maison évaluée à \$900.00 et l'inscrire à Jos Poulin au 4104.

- 9384 Substituer France Brunet de Moose Creek à Edmond Brunet.
- 42 Substituer W. L. Chauvin à W. L. Charron.
- 12627 Substituer A. C. Paré à J. O. Paré et faire remise de \$6.30, occupé cette maison depuis le premier octobre 1922.
- 8405-6 Substituer Philip Wissel à R. Bisson.
- 11060 " Wilfrid Deslauriers à M. Provost.
- 13477 Retrancher cette entrée, M. Deslauriers est propriétaire au No. 11060.
- 4098 Substituer Nap Dufresne à Oscar St. Amand.
- 5529 Substituer H. Dupuis, C. A. Simon et H. P. Dupuis à succession Dame H. Dupuis.
- 11404 Substituer H. Dupuis à Thomas Garvin.
- 1492 Retrancher une maison évaluée à \$570.00 et l'inscrire au No. 1489.
- 1489 Substituer Ovila Sauvé à A. L. Desfossés pour les lots 1114 et 1115 du bloc 255.
- 10681 Substituer Dame Louis Lamoureux à Hector Lamoureux.
- 13438 Réduire la taxe de locataire de M. Art. Arbique, ne paie que \$84.00 de loyer au lieu \$120.00.
- 4006 Substituer Jos. Michon à A. Morin.
- 12949 Réduire le loyer de M. Alphonse Moussette à \$210.00 au lieu de \$390.00.
- 1986 Substituer Geo. McNeil à Fred. McLean.
- 9352 " Fred. McLean à Martha Mereweather.
- 8465 " Honoré Béland à Chs. Demers.
- 8877 " Cléophas Charron à Edouard Thibault.
- 13482 Retrancher \$2.40 taxe de locataire, M. Gauthier ne paie que \$20.00 par mois.
- 12347 Retrancher \$1.40 sur sa taxe de locataire, M. Léopold Legault ne paie que \$264.00 par année au lieu de \$288.00.
- 8291 Substituer Alfred Simare à A. W. Monette.
- 8487 " Israel Joanette à S. Scantland.
- 2006 " Honoré Gagné à Georges Boyer.
- 10811 " Vve Alex. Laurent à Alex. Laurent.

8635 Substituer Antoine Chartrand à W. Desjardins.

10808 " Philomon Soucy à H. Dupuis.

11208 " Retrancher le stock à H. Dupuis.

11440 Retrancher cette entrée déjà inscrite au No. 11434 et retrancher les arrérages, ces bâties ont été démolies il y a deux ans.

8540 Substituer Jos. Deslauriers à H. P. Dupuis.

3208 " Noel Proulx à Narcisse Massia.

1736 " George St. Laurent à Octave St. Laurent.

6544 " Osias Poirier à J. Pharand.

13062 " Aimé Courtois à W. Deslauriers.

13751 Retrancher cette entrée, est inscrite comme propriétaire au No. 8542.

13618 Retrancher " " " " " propriété au No. 4676.

13933 Retrancher " " M. Chs, Tremblay est propriétaire au No. 113 Leduc.

861-862 Substituer Michel Lemieux à Joseph Lemieux.

8331-8332 Retrancher ces entrées déjà inscrites au Nos. 8328-8329.

6029 Substituer Dame Victor Riel à Vve F. X. Riel.

4526 à 4534 Ne charger qu'un service d'eau à la Lion Mead Rubber Co. pour ces propriétés.

12458 Retrancher cette entrée, M. Lefort est maintenant propriétaire

4069-70 Substituer Cie Immobilière à E. Gougeon.

8846 " D. Karem à Omer Plouffe.

1997 " M. Grégoire Sirois à Albert Gratton.

4201 " Chs, Castonguay à Thomas Purcell.

3946 " Geo. Farris à Wm. Farris.

12626 " Howard & Smith à Smith Howard.

4704 " Samuel Samson à A. Parent.

12655 Retrancher \$5000.00 stock à S. Laham.

13607 Substituer Emile Paquette à Laham et Massad avec loyer de \$300.00, laissant M. Laham et Massad locataire avec loyer de \$900.00 et un stock de \$4,000.00

12200 Substituer Marquis et Charette à Thomas Charette

- 3647-8 Retrancher Wilfrid Marteau à N. Royer.
8539 " Sam Tessier à Jos. Boger.
3251 " J. M. Ross à Ed. Laurin.
3346-7 " M. Massé à Ed. Laurin.
3631 " F. Lalonde à Wm. Morgan, 160 Notre-Dame.
6772 Retrancher le stock à M. Reinhardt.
12945 Substituer Sybil & Rey à E. H. Laflamme avec loyer de \$600.00 par année et laissant E. H. Laflamme à \$600.00 par année.
4096 Substituer Nap. Dufresne à Cie Immobilière.
9389 " J. Hector Langevin à succession Jos. Bourque pour partie du lot 9 avec évaluation suivante, savoir : terrain \$1385.00; maison \$3115.00 total \$4500.00; laissant la succession Joseph Bourque propriétaire de la balance du terrain avec évaluation de \$600.00, maison \$900.00, total \$1500.
5972 Substituer Zéphirin Fournier à Louis Ethier (Montebello)
3453 " Ephrem Rochon à Fabien Lavoie.
10759 " Chs. Taschereau à L. Bélanger.
2095 Retrancher \$5.99 pour arrérages de l'an dernier pour une maison qui n'existe pas sur le lot de M. Elzéar Cyr.
12995 Retrancher cette entrée est propriétaire au No. 8025
1930 Substituer Donat Charest et al à S. J. Willoughby.
2725 " Max. Chartrand à S. J. Willoughby.
2726 " A. Larouche à S. J. Willoughby.
2727 " Mrs Sarah Robert à S. J. Willoughby.
2765 " F. X. Champagne à "
2766 " Albert Allain à "
2053 " W. A. Cole à "
6730 " Succession B. Carrière à Dame Gendron.

John F. Taylor
Joseph Chénier

2. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Boucher :

Que le 101ème rapport du comité des Finances qui vient d'être lu soit approuvé.
Adopté.

LE 10IÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 31 octobre 1922 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Chénier président au fauteuil et les échevins Boucher et Taylor, Son Honneur le Maire était aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

85	P. A. Larocque (Règlement No 230)	\$5 85
86	The Citizen Newspaper (Règlements Nos. 230-231)	7 40
87	M. Levitan (Règlement No. 230)	22 08
88	Kelly et Leduc (Divers)	7 43
89	Federal Typewriter Coy (Règlement No. 230)	5 65
90	Instruments Limited (Règlement No. 230)	35
91	Journal Dailies (Règlements Nos. 230-231)	14 00
92	H. Dupuis (Règlement No. 230)	2147 65
93	Le Droit	8 70
94	Dept. de feu	38 25
95	E. Vadeboncoeur	25
96	Ontario Hughes Owen Co (Ingénieur)	7 36
97	Louis Bertrand N. P. (Règlement No. 230)	35 00
98	Napoléon Laurin (Règlement 230)	65
99	Limoges Frères	70 41
100	Département du feu (Rues Pavées)	52 21
101	H. Dupuis & Fils (Règlement Nos. 230-233)	245 71
102	Dominion Reinforcing Coy (Règlements No. 230)	44 34

103	Dalpé Frères.....(Divers)	1 20
104	The Crabtree Co. (Règlement 230)	16 82
105	Hull Iron & Steel F. Ltd.	17 77
106	Ottawa Car Mfg. Co.(Ruës Pavées)	5 00
107	Emmanuel Binet (Règ. 230-231)	75 00
108	Hull Electric Coy (Règlement 230)	51 00
109	Woods Manufacturing Coy: "	109 73
110	Nap. Tremblay (Règ. 230-231-233)	552 29

Salaires des journaliers, paies Nos. 20, 21, 22.

Rues	179 00
Egoûts.....	191 80
Trottoirs.....	117 38
Rues Pavées.....	683 40
Règlement No. 230.....	6525 29
Arrosage	138 10
Règlement No. 233.....	967 98

Joseph Chénier
John F. Taylor

3. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Boucher :

Que le 10ième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 10ième RAPPORT DU COMITÉ DE L'AQUEDUC
A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de l'Aqueduc dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 31 octobre 1922, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Legault président au fauteuil et l'échevin Valin, Son Honneur le Maire était aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande les suivants :

40	Franke Levasseur & Co. (Ch. d'eau)	\$77 92
41	Ottawa Boiler & Steel Works (Règlement No. 231)	21 47
42	Aylmer Road Garage (Règlement No. 231)	5 35
43	Département des incendies (Règlement No. 231)	15 99
44	Kelly et Leduc (Règlement 231)	73 30
45	Peterson & Wright " "	12 50
46	Canadian Fairbanks Morse (Château d'eau)	42 18
47	Dalpé Frères.....(Divers)	4 00
48	J. U. Gratton (Château d'eau)	6 00
49	Williams & Wilson Ltd (Règlement No. 231)	59 26
50	Victoria Foundry.....(Divers)	20 90
51	P. A. Laroque (Règlement 231)	4 80
52	T. McAvity & Sons Ltd, " "	376 20
53	H. Dupuis et Fils " "	65 73
54	Kelly et Leduc.....(Divers)	14 23
55	H. O. Boult (Règlement No. 231)	19 55
56	Ottawa and Hull Power (Château d'eau)	125 00
57	H. Mueller Mfg Co. (Règlement No. 231)	39 93
58	The Garlock Packing Company Château d'eau)	218 98
59	Limoges Frères(Règlement No 231)	665 68
60	Général Supply Co. (Chlorination)	519 58
61	Jos. Danis (Règlement No. 231)	96 56
62	O. J. Noonan " " "	12 50
63	Jos. Pilon " " "	35 30
64	Empire Brass Mfg Co. " "	160 41

65	T. McAvity & Sons	No. 231	454	57
66	Hull Electric Co.	"	2	74
67	General Supply (règlement No 231)		3	63
68	Ontario Hughes Owen Co.	"	1	18
69	Hull Battery Service Station	"	4	00
70	Louis Gingras	"	8	65
71	Canada Iron Foundries	"	1242	57
72	Imperial Oil Limited	"	8	18
73	H. Dupuis	"	146	65
74	The Canada Metal	"	541	33
75	Thos, Lawson & Sons Ltd.....		62	62
76	Dalpé Frères (Règlements 230-231)		115	74
77	Crane Ltd. (Règlement No. 231)		199	08
78	Williams & Wilson (Château d'eau)		28	54
79	Thos. Lawson & Sons.....		12	28

SALAIRS DES JOURNALIERS, PAIES NOS. 20, 21, 22

Réparations des services.....	531	70
Bornes fontaines.....	96	50
Tuyaux principaux.....	102	30
Services neufs.....	222	20
Château d'eau.....	144	98
Usine électrique.....	109	37
Dégelage	37	80
Règlement No. 231.....	8264	81

F. Legault
E. Talbot
Arthur Valin

4. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Valin :

Que le 10ième rapport du comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 10IÈME RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, POLICE ET LUMIERE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Feu, Police et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 31 octobre 1922, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Valin président au fauteuil et les échevins Talbot et Legault, Son Honneur le Maire était aussi présent, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :

DEPARTEMENT DE FEU

1	H. O. Boult.....	\$8 76
2	Ames Holden McCready Ltd.....	5 88
3	Hull Medical Hall	3 50
4	Costello, Crowe & Bellamy.....	10 00
5	Canadian Oil Company.....	186 36
6	H. Dupuis	8 83
7	Jos. Dufour Sons.....	34 75
8	Dominion Rubber System.....	14 42
9	Gonzague Désormeaux.....	11 00
10	Eclipse Plating Sale.....	8 50
11	C. H. Petch.....	11 50
12	P. Daoust & Cie.....	2 81
13	F. Laroche & Fils.....	6 75
14	Ernest Dubuc.....	4 65
15	Nap. Lorrain.....	15 00
16	McFarlane Douglas Co.....	1 81
17	J. Moyneur.....	1 95
18	Geo. May & Sons	2 73
19	A. Lavigne.....	35 50
20	Ottawa Car Co.	40

DEPARTEMENT DE LA POLICE

25	Ottawa Typewriter Co.....	1 00
26	Laval Garage	14 35
27	Napoléon Lorrain.....	42 50
28	H. O. Boult.....	2 10
29	A. Lavigne.....	2 75
30	E. Dubuc.....	4 65
31	Imprimerie St. Joseph.....	9 50
32	G. E. Gauvin et Fils	5 50

DEPARTEMENT D'ALARME ET LUMIERE

35	Ottawa Car Co.	60
36	Ottawa Electric Co.	6 54

Votre comité recommande que le chef Tessier soit autorisé de faire l'achat des boyaux et d'une lance, les fonds devant être pris au crédit du département des incendies, règlement No. 233.

Qu'il soit aussi autorisé à demander des soumissions pour chaussures nécessaires au département des incendies.

Aussi acheter des lampes suivant son rapport en date du 31 octobre courant, et que le nombre soit de 600 au lieu de 500.

Que la soumission de Bélanger Frères en date du 30 octobre courant, pour fourniture de charbon soit acceptée.

Que la soumission de M. Emile Martel pour la fourniture des lampes de rues, en date du 24 oct. courant soit acceptée.

Arthur Valin
E. Talbot
F. Legault

5. Proposé par l'échevin Valin, secondé par l'échevin Talbot :

Que le 10ième rapport du comité de Feu, Police et Lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 10IÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Santé et Parcs dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 31 octobre 1922, à laquelle assemblée sont présents, les échevins Legault et Valin, Son Honneur le Maire était aussi présent, agissant comme président en l'absence de l'échevin Talbot, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants:—

145 A. R. Farley.....(Divers)	\$21 65
146 Hull Medical Hall.....	10 96
147 Abel Lascelle.....	10 00
149 L'Institut Vaccinal de Montreal..	120 00
150 G. E. Gauvin et Fils.....	22 00
151 A. Beauchamp.....	32 00
152 David Benedict.....	40 00
153 Sœurs de la Providence.....	\$516 75

Salaires de journaliers, paies Nos. 20, 21, 22, \$165 20

Etienne Talbot
Arthur Valin
F. Legault

6. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Legault :

Que le 10ième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Valin, secondé par l'échevin Boucher :

Que l'étude du rapport de l'Ingénieur relativement à l'ouillage pour travaux soit fixée à vendredi prochain le 10 courant.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Valin :

Que l'Ingénieur soit autorisé à se mettre en communication avec la Ottawa Transportation Company pour faire les aménagements nécessaires en prévision du prolongement de l'égoût collecteur Laverdure.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Taylor :

Que l'estimé de l'Ingénieur en date du 4 novembre 1922 étant le coût des travaux faits par la Standard Paving Company pour l'abaissement de la côte de la rue du Pont entre les rues Garneau et St. Laurent, au montant de \$1579.49 soit accepté et le montant payé, les fonds devant être pris sur l'appropriation du pavage de la rue du Pont entre les rues Frontenac et St. Laurent, règlement No. 230.

Approuvé.

10. Proposé par l'échevin Valin, secondé par l'échevin Legault :

Que l'Ingénieur soit autorisé de communiquer avec le ministre des travaux publics en rapport avec prolongement de l'égoût collecteur Laverdure.

Approuvé

11. Proposé par l'échevin Valin, secondé par l'échevin Boucher :

Qu'autorisation soit donnée à la Cie Bell Telephone de procéder à leurs travaux sur les rues Principale, Wellington et Boulevard St. Joseph, tel que mentionné dans leur lettre en date du 7 courant; que les travaux soient exécutés sous la surveillance de l'Ingénieur de la Cité; la Cie Bell Telephone devra faire à la Cité de Hull, un dépôt d'argent suffisant pour couvrir le coût total des réparations à faire aux pavages où des tranchées auront été creusées, soit sur une base de \$2.75 la verge carrée pour béton et \$3.00 la verge carrée pour asphalte.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Valin :

Que permission soit accordée à la Cie Immobilière de la Cité de Hull, de construire à ses frais, un égoût sur la rue Fontaine, de la rue Berry à la rue Fortier, suivant demande dans la lettre en date du 31 octobre 1922. Ces travaux devant être faits sous les ordres de l'Ingénieur de la Cité. Pendant, cet égoût ne devra être utilisé qu'après la construction et la mise en opération de l'égoût collecteur de la rue Montclair, et qu'un contrat soit préparé à cet effet; que l'intérêt sur tel montant ainsi emprunté devra compter du moment que l'égoût pourra être joint à l'égoût principal comme ci-dessus. Qu'un dépôt d'argent couvrant le coût de tels travaux soit fait au trésorier de la Cité.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Talbot :

Que les minutes du 6, 16 septembre, 3 octobre, 8, 21 et 28 novembre, 5, 9, 12, 30 décembre 1921 et du 2, 3, 19, 31 janvier, 6, 13, 17 février, 6, 15, 23 mars, 3, 10, 21 avril, 1, 9, 12, 19, 22 mai, 5 juin, 3, 10 juillet, 7 août, 5, 6, 14 et 22 septembre 1922, imprimées et distribuées soit approuvées.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Taylor :

Que la Compagnie E. B. Eddy Co. Ltd. soit invitée à envoyer des représentants pour rencontrer le conseil et comité général lundi le 13 courant à huit heures du soir, afin d'en venir à une entente au sujet de l'évaluation des propriétés de cette compagnie, le tout sans préjudice.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Valin :

Que ce conseil ajourne à vendredi le 10 novembre 1922.

Adopté.



PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Hull.

} CITÉ DE HULL

No. 31

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1922

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, vendredi le 10 novembre 1922, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Hilaire Thérien au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Boucher, Valin, Chénier et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Valin :

Que permission soit accordée à M. Donat Paquin de poser une conduite d'eau de deux pouces au théâtre Eden pour protection contre incendie seulement, sous la surveillance de l'Ingénieur; le dit Paquin devant faire un dépôt de \$100.00 pour cet ouvrage; il est entendu que tous les frais de cette installation devront être payés par ce dernier; qu'un sceau soitposé pour garantir que ce service ne sera pas utilisé pour d'autres fins que de combattre les incendies.

2. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Taylor :

Que le Greffier soit autorisé à faire application à la commission des chemins de fer pour l'ouverture de la rue Coallier traversant les voies du Canadien Pacifique et la Hull Electric.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Taylor :

Que la police en garantie couvrant le 10% de retenue sur le coût des travaux de pavage des rues St Jean Baptiste et du Pont par la Standard Paving Company soit acceptée, et que le Trésorier soit autorisé à faire remise à la dite compagnie du montant de cette retenue de 10%.
Adopté.

4. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Talbot :

Que le Dr. J. Isabelle soit autorisé à faire l'achat d'un chlorinateur pour être payé sur les estimés de l'an prochain, et que le Trésorier soit autorisé à fournir les fonds nécessaires pour les frais de déplacement du Dr. Isabelle, à cette fin.
Adopté.

5. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Taylor :

Qu'une somme de \$21.32 soit offerte à M. Thomas Desmarais, rue Emherst, en règlement final de toute réclamation qu'il pourrait avoir contre la Cité, sans préjudice.
Adopté.

6. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Taylor :

Qu'une somme de \$39.50 soit offerte à M. Ernest Gorman, 3 rue Ste-Marie, en règlement final de toute réclamation qu'il peut avoir contre la Cité, sans préjudice.
Adopté.

7. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Boucher :

Que l'égoût demandé par Madame C. H. Bertrand et Gustave Grignon, rue Principale entre la rue Laval et la propriété de Madame Bertrand soit construit, à condition que les parties intéressées s'engagent à en payer le coût total, et qu'un dépôt soit fait entre les mains du Trésorier pour couvrir le coût de telle construction suivant les estimés de l'ingénieur.
Adopté.

8. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Taylor :

Que l'Ingénieur soit autorisé à acheter un compresseur à air, monté sur roues, marque No. 5 Zin-Ho, complet, avec deux perforatrices, acier pour perforatrices, 2 longueurs de boyaux métalliques de 50 pieds chacune, le tout complet, suivant l'offre de MM. E. N. & W. E. Soper, pour la somme de \$3705.00 et de plus qu'autorisation soit donnée à l'Ingénieur de faire la location temporaire de l'outillage nécessaire pour la marche des travaux.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault :

Que ce conseil ajourne à lundi le 13 courant à 8 heures du soir.

Adopté.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull. } CITÉ DE HULL.

No. 32

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1922

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, lundi le 13 novembre 1922, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Hilaire Thérien au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Boucher, Valin, Chénier et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Valin, secondé par l'échevin Taylor :

Que la demande faite par le Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce de Hull, de les autoriser de se former en association d'après la loi des syndicats coopératifs, de Québec, soit agréée.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin E. Talbot, secondé par l'échevin Zénon Boucher :

Que la soumission de M. Henri Bélanger pour une police d'assurance dans la British Canadian Insurance Co. de Montréal, sur les employés de la Corporation travaillant sur les travaux d'aqueduc et d'égoût, pour une responsabilité limitée à \$10,000.00 soit acceptée.

Proposé en amendement par l'échevin Valin, secondé par l'échevin Taylor :

Que les assurances sur les journaliers de la Corporation soient également divisées entre MM. E. H. Laflamme, J. Henri Bélanger et Aurélien Gauthier, pourvu qu'ils acceptent de donner les assurances à 3% pour une responsabilité jusqu'à concurrence de \$10,000.00. Telles assurances ne devant couvrir que les employés travaillant aux travaux autorisés par les règlements 230, 231 et 233.

Pour l'amendement: Les échevins Taylor, Valin et Chénier 3

Contre : Les échevins Legault, Boucher et Talbot 3

Le vote étant également partagé Son Honneur le Maire vote en faveur de l'amendement et déclare la motion principale perdue sur la même division.

3. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Valin :

Qu'un contrat soit préparé entre la Cité de Hull et Monsieur Adjutor Vézina, sur le même plan que celui passé entre Geo. H. Hanson et la Cité de Hull, pour la construction d'aqueduc rue Dollard entre la ligne de division et la rue Lévis. Qu'un dépôt soit fait au Trésorier de la Cité par M. Vézina, couvrant le coût de ces travaux et que l'Ingénieur soit autorisé à le faire exécuter aussitôt que tel contrat aura été signé; que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat à être préparé par l'aviseur légal.

Adopté.

Ajournement SINE DIE.



PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Hull.

} CITÉ DE HULL

No. 33 SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1922

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, lundi le 20 novembre 1922, à laquelle sont présents: Les échevins Taylor, Legault, Boucher, Valin, Chénier et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de l'échevin Chénier pro-maire, en l'absence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

1. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Boucher :

Que la résolution No. 2 de l'assemblée du 13 novembre courant concernant l'assurance sur les employés de la Corporation soit rescindée; que telle assurance sur les dits employés travaillant sous les règlements 230, 231 et 233 soit prise dans la British Canadian Insurance Co. of Montreal, dont l'agent est M. Henri Bélanger.

Proposé en amendement par l'échevin Valin, secondé par l'échevin Taylor :

Que la résolution No. 2 de l'assemblée du 13 novembre courant concernant l'assurance sur les employés de la Corporation soit rescindée; que des assurances soient prises sur les employés de la Corporation travaillant sur les règlements 230, 231 et 233, dans des compagnies à tarif, et divisées également entre les agents MM. Henri Bélanger, Aurélien Gauthier et J. E. Laflamme.

Pour l'amendement : Les échevins Taylor, Valin et Chénier
Contre : Les échevins Legault, Boucher et Talbot

Le vote étant également partagé le pro-maire vote en faveur et déclare l'amendement remporté.

2. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Talbot :

Que le projet d'amendements à la charte de la Cité de Hull actuellement devant la législature de la Province de Québec soit amendé de manière à ce que les six quartiers de la ville soient représentés au conseil de ville par deux échevins pour chacun des quartiers, et retrancher ce qui a rapport à la division des quartiers un, cinq, trois et trois A.

Pour : Les échevins Legault, Boucher, Talbot et Chénier
Contre : Les échevins Taylor et Valin

La résolution déclarée remporté par le pro-maire.

Les échevins Talbot et Boucher donnent avis de reconsidération de la résolution No. 1 de cette assemblée concernant les employés de la Corporation.

3. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Valin :

Que les échevins Chénier, Taylor, Boucher, Valin, l'Aviseur légal et le Trésorier soient chargés de descendre à Québec relativement aux amendements à la charte de la Cité actuellement devant la législature, et que le Trésorier soit autorisé à fournir les fonds nécessaires, soit, \$50.00 pour chacun des délégués.

L'échevin Talbot dissident.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Valin :

Que les mêmes délégués mentionnés dans la résolution précédente soient chargés de descendre à Québec alors que le Bill concernant la charte de la Cité de Hull sera devant le conseil législatif.

L'échevin Talbot dissident.

Adopté.

Ajournement.



PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Hull.

} CITÉ DE HULL

No. 34

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1922

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, lundi le 27 novembre 1922, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Hilaire Thérien au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Boucher, Valin, Chénier et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

1. Attendu que ce conseil a appris que c'est l'intention du gouvernement de la province de refaire le chemin de Chelsea, comté de Hull;

Attendu qu'une partie de ce chemin se trouve dans les limites de la Cité.

Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Legault :

Que demande soit faite au gouvernement de bien vouloir inclure dans son projet de réfection du chemin de Chelsea, cette partie du dit chemin située dans les limites de la Cité et à faire exécuter les travaux au printemps de l'année 1923, et que copie de cette résolution soit envoyée à M. Joseph Caron, M. P. P.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Boucher :

Que la résolution No. 1 de l'assemblée du 20 novembre courant ainsi que son amendement soient déclarés nuls et de nul effet, attendu que la résolution No. 1 de l'assemblée du 13 novembre avait force et effet

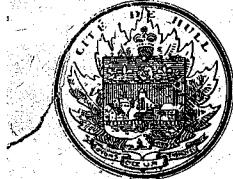
Adopté.

3. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Taylor :

Qu'une autre police d'assurance dans la British Canadian Assurance Company soit prise pour assurer les employés travaillants sur les règlements 230, 231 et 233, soit pour un autre tiers, à dater de ce jour, concurremment à celle émise précédemment par cette compagnie, suivant les conditions mentionnées à l'amendement de la motion No. 1 de l'assemblée du 13 novembre courant.

Adopté.

AJOURNEMENT.



PROVINCE DE QUÉBEC,

District de Hull.

CITÉ DE HULL

No. 35

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1922

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, lundi le 4 décembre 1922, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Hilaire Thérien au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Boucher, Valin, Chénier et Talbot, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Chénier :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de Dame C. H. Bertrand, G. Grignon, Hull Electric, Moussette J. Alph., des reporters.

Adopté.

LE 11IÈME RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, POLICE ET LUMIÈRE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le Comité de Feu, Police et Lumière dûment assemblé en chambre le 28 novembre 1922, auquel assistaient : M. l'échevin Valin, président, et les échevins Legault et Talbot, Son Honneur le Maire était aussi présent, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRÉSENTÉS
DÉPARTEMENT DES INCENDIES

1	C. H. Petch.....	\$41 38
2	The Ottawa Fireproof Supply Co.	12 25
3	Ottawa Boiler & Steel Work....	4 00
4	The Reliable Radiator.....	3 25
5	Isidore Raymond	24 10
6	Bélanger Frères Cie Ltée.....	1315 02
7	J. Pharand.....	4 39
8	American Lafrance.....	92 03
9	The E. B. Eddy Co.....	8 08
10	Art. Bourque.....	1 55
11	A. L. Raymond	3 63
12	Geo. May & Sons.....	11 86
13	A. R. Farley	2 25
14	Hull Coal.....	11 23
15	Keyes Supply	1 16
16	Kelly & Leduc.....	6 11
17	Laval Garage.....	60
18	F. Laroche & Fils.....	75
19	P. A. Larocque.....	2 75
20	Z. Miron & Cie.....	1 90
21	A. Lavigne.....	28 85
22	J. P. McGuire Ltd.....	1 78
23	P. Daoust & Cie.....	7 50
24	Elzéar Duquay.....	9 05
25	H. Dumontier.....	6 85
26	Imperial Oil.....	39 14
27	Central Garage (M. Landreville) ..	8 75
28	Costello, Crowe & Bellamy.....	5 45
29	American Lafrance.....	26 89
30	J. A. Bilodeau.....	42 75
31	Canadian Oil Co.....	122 16
32	O. A. Archambault.....	24 05
33	H. O. Boult	2 57
34	I. Ducharme.....	216 00
34a	M. Carrière.....	45 00

DÉPARTEMENT DE POLICE

35	Département des incendies.....	50	00
36	J. B. Pharand	330	00
37	A. Lavigne.....	4	25
38	Paul Rossignol.....	2	55
39	Hull Medical Hall.....	1	45
40	The Mortimer Co.....	13	59
41	P. A. Larocque.....	75	
42	F. Laroche & Fils.....	40	
43	Bell Telephone Co.....	2	30
44	Laval Garage.....	6	65
45	H. O. Boult.....	9	20
46	Kelly & Leduc.....	40	

DÉPARTEMENT DE LUMIÈRE ET ALARME

50	Thos. Lawsons & Sons.....	53	82
52	Kelly & Leduc.....	35	00
53	A. Workman.....	17	33
54	Hull Coal.....	7	28
55	Dept. de feu.....	69	32

Que la soumission de M. Louis Gendron pour réparations aux radiateurs du poste de police, au montant de \$165.00 soit acceptée.

Que la soumission de M. Isidore Ducharme pour la fourniture de chaussures pour les pompiers, au prix de \$6.00 la paire soit acceptée.

Que ce comité accepte le rapport du chef Tessier concernant l'achat par ce dernier de boyaux à incendies et d'ampoules électriques pour l'éclairage des édifices municipaux, suivant la liste des prix annexée au rapport.

J. A. Valin
E. Talbot
F. Legault

2. Proposé par l'échevin Valin, secondé par l'échevin Talbot :

Que le 11ième rapport du comité de Feu, Police et Lu-mière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 11ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le Comité de Santé et Parcs assemblé en chambre, le 28 novembre 1922, auquel assistaient : M. l'échevin Talbot président, et les échevins F. Legault et J. A. Valin, Son Honneur le Maire était aussi présent, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :

COMPTES PRESENTES

160 Abel Lascelle.....	(Santé)	\$8 75
161 Bell Telephone Co.....	"	3 75
162 Hygiene Products Ltd.....	"	92 05
163 Sœurs de la Providence....	"	381 50

SALAIRS — NOVEMBRE 1922

Parcs.....	130 80
E. Talbot	
F. Legault	
J. A. Valin	

3. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Valin :

Que le 11ième rapport de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 11IÈME RAPPORT DU COMITÉ D'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le Comité d'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 28 novembre 1922, auquel assistaient: M., l'échevin Legault, président, et les échevins Talbot et Valin. Son Honneur le Maire était aussi présent, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent; savoir :

75	H. Dupuis & Fils.....	\$4 680 74
76	Kelly & Leduc.....	57 94
77	Ottawa Boiler & Steel Works....	31 40
78	Boult H. O.....	28 58
79	Drummond McCall & Co.....	36 81
80	Viau Ledger.....	3 90
81	Bisson Hector.....	7 35
82	Lawson Thos. & Sons.....	37 62
83	Scott W. E.....	2 65
84	Consolidated Optical Co.....	180 25
85	Larocque Adrién	2 95
86	Canadian Westinghouse Co.....	376 40
87	Victoria Foundry Co. Ltd.....	24 83
88	Dalpé Frères.....	22 01
89	Hull Coal Co.....	14 84
90	Hull Medical Hall.....	4 55
91	C. C. B. Electrical Works.....	4 00
92	Charron Cyrille.....	16 66
93	Ottawa & Hull Power Mfg Co	144 00
94	Ottawa Electric Co.....	2 43
95	The General Supply Co of Canada	119 97
96	Ontario Hughes Owen Co. Ltd	13 29
97	Bélanger Frères Ltée.....	448 81
98	Lawson Thos. & Sons.....	34 37

99	Danis Joseph.....	41	50
100	General Supply Co. of Can.....	31	07
101	Wright & Co.....	19	94
102	Plouffe D. & Fils	3	38
103	Canada Iron Foundries Co.....	2	813 22
104	The Crabtree Co.....	4	60
105	Département de Feu.....	98	47
106	Imperial Oil Limited.....	21	87
107	T. McAvity & Sons Ltd.....	1	367 64
108	Dupuis H. & Fils Ltée.....	155	59
109	The Canada Metal Co. Ltd	395	67
110	Limoges & Frères.....	1	033 89
111	Canadian Fairbanks Morse.....	58	39
112	Aylmer Road Garage.....	97	40
113	T. McAvity & Sons Ltd.....	79	76
114	Canadian Brass Co.....	427	99
115	H. Mueller Mfg Co.....	308	60
116	O. A. Archambault.....	140	65
117	Dalpé & Frères.....	188	38
118	Hull Coal Co.....	359	54
119	Crédit Règlement 230.....	32	06
120	" des égoûts.....	180	19
121	" des Rues	267	42
122	" Services—Aqueduc.....	474	09
123	" Tuyaux Principaux	970	88
124	Louis Bertrand, RE contrat Vézina	10	00

SALAIRS—NOVEMBRE 1922

Réparations des services.....	415	70
Bornes Fontaines.....	424	50
Tuyaux Principaux.....	18	00
Services neufs.....	212	35

Neige	55 70
Château d'eau.....	150 61
Usine Electrique.....	75 39
Aqueduc—Vézina.....	741 00

Que le salaire des proposés à l'entretien des bornes fontaines durant la saison d'hiver, soit le même pour le travail du dimanche et des nuits, etc., que celui payé la semaine aux journaliers.

Félix Legault
E. Talbot
J. A. Valin

4. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Valin.

Que le 11ième rapport du comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 11IÈME RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

À la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations assemblé en chambre le 28 novembre 1922, auquel assistaient : M. l'échevin Chénier, président, et les échevins Taylor et Boucher, Son Honneur le Maire était aussi présent, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent ; savoir :

130 R. Jacques.....	\$ 21 00
131 Costello, Crowe, Bellamy.....	15 90
132 Ontario Rubber Co. Ltd.....	30 68
133 H. Dupuis & Fils Ltée.....	40 64
134 P. T. C. Dumais.....	60 00
135 Napoléon Petit.....	40

136	The Montcalm Vulcanizing Co....	4 00
137	The Pritchard Andrew Co.....	5 23
138	Williams-Wilson Ltd.....	2 76
140	Isidore Raymond.....	5 85
141	H. O. Boult.....	49 47
142	Crane Limited.....	9 41
143	Hull Iron & Steel Fdries.....	25 82
144	Hull Coal Co.....	432 01
145	Jos. Pilon.....	1 88
146	Standard Paving Co. Ltd.....	69 00
147	Nap. Tremblay.....	1 002 62
148	Imprimerie St. Joseph.....	33 25
149	Ottawa Boiler & Steel Work.....	207 53
150	Emmanuel Binet.....	186 25
151	Amédée Cousineau.....	80 00
152	E. R. Bisson.....	106 00
153	Canadian Ingersoll Co.....	58 35
154	Kelly & Leduc.....	305 99

SALAIRS—NOVEMBRE

Rues	179 29
Egoûts	322 70
Trottoirs.....	55 60
Règlement No. 230.....	11 103 86
" 231.....	5 130 16
" 233.....	661 30
Rues Pavées	350 10

Joseph Chénier
John F. Taylor
Zénon Boucher

5. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Taylor :

Que le troisième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé en y retranchant le compte de \$61.60 de la Cie. Hull Electric, redéplacement de poteaux.

Adopté.

Le 11^{me} RAPPORT DU COMITE DES FINANCES
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 28 novembre 1922, auquel assistaient : M. l'échevin Taylor, président, et les échevins Boucher et Chénier. Son Honneur le Maire était aussi présent, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent ; savoir :

60 P. A. Larocque	\$1 50
61 Burroughs Adding Machine.....	4 05
62 Bell Telephone.....	98 26
63 Entretien des prisons pour sept.....	66 15
64 Soublière et Lepage.....	15 66
65 Hull Coal Co	89 46
66 H. Dupuis et Fils.....	37 50
67 Henri Lafrance.....	15 00
68 A. L. Raymond.....	4 50
69 Bell Telephone (Evaluateur)	6 80
70 G. E. Gauvin.....	23 00

SALAIRS — NOVEMBRE 1922

Evaluateur	123 75
------------------	--------

AUX REPORTERS DES JOURNAUX

E. S. Greene.....	20 00
Henri Lessard.....	20 00
J. O. Beaudry.....	20 00

Le comité des Affaires Litigieuses sous la présidence de l'échevin Boucher, et dont font partie les échevins Taylor et Chénier recommande : Qu'un montant de \$75.00 soit payé à Monsieur Noel Beauchamp, avocat, en règlement final pour toutes réclamations qu'il peut avoir contre la Cité, sans préjudice, relativement à l'accident à son automobile ainsi que pour dommages causés par l'inondation de sa cave.

Nous recommandons les changements suivants au rôle d'évaluation suivant le rapport de l'évaluateur en date du 28 novembre 1922.

1889-1890 Substituer Geoge Nash à Wilfrid Cyr.

5556	"	Alphonse Thérien à Jos. Robillard.
8103	"	Ludger Pilon à Pierre Champagne.
8090	"	Elie Miron à George Morin.
8446	"	Joseph Laurin à Nap. Tessier.
8846	"	D. Kareem à Omer Plouffe.
7043	"	S. Laham & Shabeen à Dr. E. S. Aubry.
610-611	"	J. Pharand à J. H. Montcion.
9253	"	Cléophas Sabourin à Narcisse Royer.
3647-48	"	Wilfrid Martin à Narcisse Royer.
2552-53	"	Jos. Rail à Alphonse Baillot.
8186	"	Wasil Dombenska à Honoré Simard.
3244	"	Thos. Charette à Philomon Charette.
4490	du rôle de 1921	Retrancher arrérages de \$18.93

à M. Thomas Charette.

5736 Substituer Paul Carrière à Danile Beaudin.

10686 Substituer Emile Lafontaine à Jos. Lafontaine.

7003 " Honoré Périard à Octave Deschênes.

11375 " le lot 152 à Pt N 151 & 165.

3457 Faire remise à M. Fred. Coleman de la somme de \$12.00 pour Pt des lots 246-207-208-209 qui ne lui appartenait pas l'an dernier, voir rôle 1921 Nos 3457-8-9.

6751 Substituer J. B. Bérichon à P. Reynolds pour le lot 513 avec évaluation de \$300.00, laissant P. Reynolds propriétaire du lot 514 avec maison. Lot 514 \$300.00 maison \$450.00

1805 Substituer Honoré Proulx à Thos. Proulx.

1615 " Hector Montpetit à Charles Bisson.

10568 " Michel Morin à Arthur Villeneuve.

9243 " Gabriel Lapensée à David Nault.

9227 Substituer Cordélia Beauregard à Hilaire Beau-regard.

4677 " E. A. Olver à Hector Mongeon.

4377 " F. Régimbal à Louis Maltais.

4352 Retrancher une maison évaluée à \$2100.00 et l'inscrire sur le lot 175 au no. 4375

4152 du rôle de 1921 Retrancher les arrérages du lot 292 pour une maison évaluée à \$1050.00 et transporter les arrérages du lot 292 au No. 291 sur le terrain.

9660 Substituer Maxime Sarrazin à Mathias Myre.

3776 " Ludger St. Pierre à Albert Remillard.

4814 " évaluation de \$27,300, terrain, \$4700.00 bâties, \$32,000 payant l'eau plein prix et \$3,000.00 payant le quart du prix.

5810 Substituer évaluation de \$14,000.00 pour terrain et \$9,000.00 pour bâties, \$3,000.00 payant un quart du prix et ce pour 1921-22 et 1922-23.

4900 Retrancher évaluation de \$40,000.00 RE Ottawa Electric Co.

4901 " évaluation de \$55,000.00 RE Bell Telephone Co.

4902 " évaluation de \$1,500. RE C. N. Telegraph.

4903 " évaluation de \$500. RE Pères Oblats.

6090 " évaluation de \$12,500. sur les \$15,000 inscrit laissant une balance de \$2,500

John F. Taylor
Zénon Boucher

6. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Boucher :

Que 11ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

L'échevin Chénier dissident relativement au bonus aux reporters.

7. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Taylor :

Que les rapports de l'Ingénieur en date du 2 décembre 1922 concernant le remboursement des avances faites par M M. Josephat Pharand au nom de la Cie. de Construction de Hull, et G. Hanson, savoir : au montant de \$3000.00 pour M. Hanson et \$4046.78 pour M. Pharand soient approuvés et que le Trésorier soit autorisé à faire le remboursement conformément à tels rapports.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Boucher :

Que les comptes de J. Henri Bélanger et E. H. Laflamme pour primes d'assurance ou dépôt sur primes d'assurance, au montant de \$700.00 et \$100.00 respectivement soient approuvés, ces montants devant être chargés proportionnellement aux règlements 230, 231 et 233.

9. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault :

Que les minutes des assemblées 2, 6, 9, 11 et 16 octobre 1922 et celles du 7, 10, 13, 20 et 27 novembre 1922, imprimées et distribuées soient approuvées.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault :

Que la requête demandant un égout rue Fontaine entre les rues Berry et Fortier soit approuvée.

Adopté.

11. Attendu que des plaintes sont faites journalièrement sur la manière dont l'administration du département de police est dirigées; attendu qu'il est opportun et nécessaire sous les circonstances de faire un changement dans la direction de ce département.

Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Legault :

Qu'un avis soit donné au chef Joseph Groulx qu'après 30 jours de cette date ses services comme chef de police ne seront plus requis et que le Greffier soit autorisé à demander par voie des journaux, des applications pour remplir la position de chef de ce département.

Proposé en amendement par l'échevin Valin, secondé par l'échevin Chénier :

Que cette question relative à l'administration du département de police soit renvoyée au comité pour étude.

Pour l'amendement : Les échevins Taylor, Boucher, Chénier et Valin

Contre : Les échevins Legault et Talbot

L'amendement est déclaré remporté et la motion principale perdue sur même division.

12. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault :

Que le Greffier soit autorisé d'écrire à la Cie Ottawa Electric pour prier cette dernière de mettre un plus grand nombre de tramways sur la ligne de Hull. Adopté.

13. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Taylor :

Que Son Honneur le Maire fasse partie de la délégation qui doit descendre à Québec, en remplacement du proposeur, et que le Trésorier soit autorisé de fournir les fonds nécessaires.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault :

Que demande soit faite à la Hull Electric Company de bien vouloir remplacer ses tramways "One man's car" par des voitures plus confortables.

Adopté.

5. Attendu que ce conseil a demandé à la législature deux échevins par quartier et qu'il serait opportun de demander que les six nouveaux échevins soient élus en 1923 au mois de janvier, pour deux années, les échevins actuellement élus restant en office jusqu'à janvier 1924;

Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Boucher :

Que la délégation qui descendra à Québec relativement aux amendements à la charte demande des modifications dans ce sens.

Pour : Les échevins Legault, Boucher, et Talbot

Contre : Les échevins Taylor, Valin et Chénier

Les votes étant également partagés Son Honneur le Maire vote contre la résolution qui est déclarée perdue.

— 16. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault :

Que ce conseil ajourne à mardi le 12 décembre 1922.

Adopté.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull. } CITÉ DE HULL.

No. 36

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 1922

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, mardi le 12 décembre 1922, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Hilaire Thérien au fauteuil et les échevins Legault, Boucher, Talbot, Valin et Chénier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Boucher :

Attendu que des billets deviendront échus à la banque Provinciale du Canada le 14 courant, soit : pour un montant de \$392,300.00, que tels billets soit renouvelés à deux mois et que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer ces renouvellements.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Chénier :

Que le Trésorier soit autorisé à payer le montant des jugements et des frais taxés dans les causes Emile Dubé vs Cité de Hull et Vitalice Dubé vs la Cité de Hull.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Valin :

Que M. le Dr. Isabelle, médecin du bureau d'hygiène soit autorisé de faire l'achat de 30,000 livres de chlorine de Nichols Chemical Company de Montreal, tel que soumis dans sa lettre en date du 12 décembre 1922; qu'il soit autorisé à signer un contrat avec cette compagnie suivant la teneur de la lettre de cette dernière en date du 6 decembre; qu'il soit autorisé à descendre à Montréal à cette fin et que le Trésorier soit autorisé à fournir les fonds nécessaires.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Valin, secondé par l'échevin Chénier :

Que le chef de police soit chargé de faire une plainte entre les mains du coroner du district, demandant enquête en vertu de l'article 3797 et suivants des statuts refondus de la Province de Québec, 1909, au sujet de l'incendie qui a détruit la propriété de la succession Basile Carrière, rue Principale dans la Cité de Hull.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Valin, secondé par l'échevin Talbot :

Qu'une délégation composée de MM. les députés Fontaine Fortier et Gendron, de Son Honneur le Maire, des échevins Chénier, Taylor et le proposeur, de l'Aviseur légal, soit chargée de rencontrer le ministre de la justice à Ottawa relativement au jugement rendu contre la Cité de Hull par la cour de l'échiquier, concernant la réclamation du gouvernement fédéral en rapport avec les plans d'embellissement des Cités de Hull et d'Ottawa.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Boucher, secondé par l'échevin Chénier :

Que l'Ingénieur soit autorisé à faire faire l'égoût demandé par la requête signée par Madame C. H. Bertrand, et MM. Gustave Grignon et Jos. Renaud, sur la rue Principale, entre les propriétés de MM. Grignon et Renaud inclusivement.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Boucher :

Que le Trésorier soit chargé d'envoyer au comité de secours pour les sinistrés de Terrebonne, une somme de cinq cents dollars comme contribution de cette Cité au dit fonds de secours.

Adopté.

AJOURNEMENT SINÉ DIE.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull. } CITÉ DE HULL.

No. 37

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1922

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, mardi le 26 décembre 1922, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Hilaire Thérien président au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Boucher, et Chénier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

1. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Chénier :

Que l'Aviseur légal soit chargé d'inscrire devant la Cour Suprême, un appel du jugement rendu par la Cour de l'Echiquier le 30 novembre 1922, dans la cause "Gouvernement Fédéral vs Cité de Hull" et que le Trésorier soit autorisé à avancer les fonds nécessaires à cet fin.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Chénier :

Que demande soit faite au gouvernement provincial par l'entremise de notre député Joseph Caron, de faire remise à la Cité de Hull, comme remboursement, du montant de \$300.00 payé avec le dépôt du "Bill" de la Cité de Hull.

Adopté.

AJOURNEMENT SINE DIE



PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Hull.

CITÉ DE HULL

No. 38

SÉANCE DU 2 JANVIER 1923

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, mardi le 2 janvier 1923, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Hilaire Thérien au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Boucher, Talbot, Valin et Chénier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

12ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre mardi le 26 décembre 1922 auquel assistaient : M. l'échevin Taylor président et les échevins Boucher et Chénier, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent. savoir :

COMPTES PRÉSENTÉS

100 Bell Telephone Co.....	\$98 26
101 Instruments Limited (Evaluateur)	10 35
102 Geo. H. Popham.... "	13 25
103 P. A. Larocque.... "	5 50
104 Arthur Bourque.... (Hôtel-de-Ville)	7 93
105 Département de Feu "	57 30
106 Kelly & Leduc.... "	28 00
107 H. Dupuis & Fils Ltée "	7 50
108 H. H. Lapierre.... (Papeterie)	3 90
109 Fonds des Jurés.....	12 00
110 H. Boulay....	35 20
111 Entretien des Prisons	135 05

112 Canadian Pacific Ry.....	55	14
113 I. Ducharme & Fils.....	3	95
114 Geo. Gauvin	33	00

SALAires - DÉCEMBRE 1922

Evaluateur.....	138	75
Hôtel-de-Ville.....	27	00

Votre comité recommande les changements suivants au rôle d'évaluation.

4676 Substituer E. A. Olver à Héctor Mongeon.

4842 " Mrs. M. H. Scott à Mrs W. F. Scott

8903 Retrancher un cheval à Aristide Ouellette, 109 St. Jacques,

6941 Substituer Dame Claire St. Martin Dupont à Dame M. Dupont

3465 Substituer R. D. McLaren à Alfred A. Little, 512 McLaren St. Ottawa

8539 Substituer Sam Tessier à Jos. Boge.

10568 " Michel Morin à Arthur Villeneuve.

12007 Retrancher les arrérages à M. Jos. Charlebois au montant de \$34.78 et les transporter à M. Philippe Charlesbois

4350 Retrancher une maison évaluée à \$200.00 déjà inscrite au no. 444!

5606 Substituer Dieudonné Legault à Joseph Chartrand.

5686 Substituer Félix Legault à Charles Graham.

8215 Réduire l'évaluation de \$600.00 à Marie Pichard, qui a démolie la maison au mois de mai laissant l'évaluation de \$350.00 pour le terrain et \$350.00 pour hangar, formant un total de \$700.00 et lui faire remise en conséquence.

8001 Substituer Nap. Lalonde à Albert Lafleche.

4133 Faire remise à M. C. Morier \$1.87 sur sa taxe municipale, ce lot ayant été évalué pour 33' à \$325.00 n'ayant que 25' devrait être à \$200.00.

10523 Substituer Mathias Laplan à Emile Allain.

8398	Substituer Edouard Roy à Stanislas Villeneuve.
5227	" William Nepit à Pierre Lacasse.
13514	Inscrire le loyer de M. Eugène Boyer à \$120.00 au lieu de \$240.00 par année
8634	Substituer le lot 135-118a à 136-½-90
8446	Retrancher cette entrée déjà inscrite au no. 8461 et transporter le montant payé pour taxes d'eau le 7 novembre dernier soit \$5.70 et 30cts. d'escompte au no. 8634.
3469	Substituer M. Welsh à Wilfrid Barre.
7010	" Dame Omer Sabourin à Dame Fortier.
4734	" Lorenzo Godin à Louis Philippe Godin
11333	" William Waters à Peter Waters
5624	" Joseph Poirier à Thomas Poulin.
88	" Louis Ouellette à Alfred Godreau.
89	" Xavier Sarrazin à Alfred Godreau.
7676	" Joseph Tremblay à Etienne Talbot
4436	" L. A. Maltais à Dame Thos. Desmarais
11056	" Alphonse Raymond à T. Desmarais.
136	" H. L. Hardy à Rev. Jos. Lombard.
142	" Rev. Jos. Lombard à H. L. Hardy.
8617	" Dame Vve. Etienne Hunault à Jérémie
St. Jean.	
2506	" Arthur Vanderbeck à W. J. Vanderbeck.
	John F. Taylor
	Joseph Chénier
	Zénon Boucher

1. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Chénier.

Que le 12ième rapport du Comité des Finances qui viennent d'être lu soit approuvé.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre mardi le 26 décembre 1922 auquel assistaient : M. l'échevin Chénier président et les échevins Boucher et Taylor, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :

COMPTES PRÉSENTÉS

80 Elzéar Duguay	(Rég. 230)	\$85 60
81 Garrioch Godard & Co.	"	10 00
82 Z. Miron & Cie	"	2 12
83 J. St. Arnault	"	79 30
84 Hull Electric Co	"	419 46
85 Ottawa Electric	"	5 60
86 Joseph Pilon	"	63
87 H. O. Boult	"	2 30
88 Soublière & Lepage	"	11 70
89 Elie Lavigne	"	4 70
90 M. Levitan	"	7 77
91 Ottawa & Hull Welding	"	13 50
92 Charron & Frères	(Egoûts)	1 30
93 Hull Electric Co	(Rég. 231)	2 84
94 Hull Iron & Steel Fdries	"	1 34
95 Emmanuel Binet	"	12 25
96 Canadian General Electric Co	"	331 92
97 Alp. Couture & Cie	"	1 00
98 Imperial Oil Ltd	"	15 02

SALAIRES - DECEMBRE 1922

Rues	196 30
----------------	--------

Egouts	89 10
Rég. 230	11003 36
Reg. 231	65 55
Rues Pavées	18 90

Joseph Chénier
Zénon Boucher
John F. Taylor

2. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Taylor

Que le 12ième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

12ième RAPPORT DE FEU, POLICE ET LUMIERE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Police et Lumière dûment assemblé en chambre, mardi le 26 décembre 1922 auquel assistaient : M. l'échevin Valin président et les échevins Talbot et Legault, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :

COMPTES PRÉSENTÉS

DÉPARTEMENT DE FEU

1. F. Laroche et Fils	\$8 25
2. Nap. Lorrain	4 50
3. Soublière & Lepage	326 55
4. Keyes Supply Co	4 18
5. Melle. E. Séguin	3 20
6. A. Workman & Co	5 95
7. Imperial Oil	40 06
8. L. Gendron	7 20
9. Federal Typewriter Co	4 25
10. Dominion Rubber System	518 92
11. P. D'Aoust & Co	28 67
12. G. Lafond & Fils	1 00

13	Central Garage.....	4	25
14	Canadian Oil Co.....	136	77
15	Dominion Rubber System.....	6	29
16	Ame Holden McGrady Ltd.....	5	88
17	American Lafrance.....	11	04
18	Jos. Dufour & Sons.....	10	50
13a	Costello, Crowe & Bellamy.....	24	15

DÉPARTEMENT DE POLICE

19	Département des incendies.....	24	91
20	Kelly & Leduc.....	7	25

DÉPARTEMENT DE LUMIÈRE

21	Marchand Electrical Co.....	633	14
22	Thos. Lawson & Sons.....	45	46
23	Hull Electric Co.....	5	04
24	Hull Medical Hall.....	50	
25	Département du Feu.....	53	78
26	Ottawa Electric Co.....	6	39
27	Aimé Legault.....	4	40
28	Ottawa Car Co		60
29	Northern Electric Co.....	1415	37

SALAires - DÉCEMBRE 1922

Département de Feu.....	18	70
-------------------------	----	----

J. A. Valin

E. Talbot

F. Legault

3. Proposé par l'échevin Valin, secondé par l'échevin Talbot :

Que le 12ème rapport du comité de Feu, Police et Lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

12^{ème} RAPPORT DU COMITÉ DE L'AQUEDUC
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre mardi le 26 décembre 1922 auquel assistaient : M. l'échevin Legault président et les échevins Talbot et Valin, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :

35	Geo. E. Gauvin.....(Divers)	\$20 50
36	F. Laroche & Fils.....(Reg 231)	1 75
37	Louis Ouellette....."	50
38	Imprimerie St Joseph...."	15 00
39	Cie Montcalm Vulcanisage "	3 00
40	Thornton & Truman...."	4 00
41	Williams & Wilson Ltd."	4 29
42	Crane Limited....."	23 48
43	Louis Gingras....."	15 70
44	Canada Iron Foundries Ltd	1 100 16
45	Canada Metal Co	266 17
46	Ontario Hughes Owen Ltd	8 69
47	D. Plouffe....."	5 35
48	Le Droit	42 00
49	W. E. Scott	63 35
50	Canadian Explosives Ltd	550 83
51	Victoria Foundry Co. Ltd	53 78
52	Joseph Giroux....."	112 50
53	Ottawa Boiler & Steel Works	107 49
54	E. R. Bisson....."	227 00
55	Canadian Ingersoll Rand Co	12 43
56	Imperial Oil Ltd...	28 64
57	H. Dupuis Ltée....."	902 57
58	Joseph Danis....."	47 80
59	E. N. & W. E. Soper..	3 848 18
60	Aylmer Road Garage...	32 70
61	Département du Feu...	24 62
62	Geo. E. Hanson....."	111 97
63	Dalpé & Frères...	211 23

64 General Supply Co of Can.	"	1 310 08
65 Nap. Tremblay	"	216 79
66 Ottawa Electric Co(Château d'eau)		81
67 Ottawa & Hull Power Co.	"	125 00
68 J. B. Jacques	"	1 50
69 James Morrison Brass Co.	"	3 80
70 Office Appliance Co.,(Ingénieur)		19 50
71 Keyes Supply Co. Ltd(Dégelage)		6 08
72 J. Alph. Langelier(Services Neufs)		40 98
73 Ludger Viau(Rep. Services)		1 40
74 T. McAvity & Sons Ltd (Bornes Fontaines)		36 81
75 Dunlop Tire & Rubber Goods Co. (Bornes Fontaines).....		27 61
76 P. Daoust & Cie (bornes fontaines)		23 25

SALAires - DÉCEMBRE 1922

Rep. Services.....		286 95
Bornes Fontaines.....		499 60
Tuyaux Principaux		294 15
Dégelage		30 90
Services Neufs.....		19 50
Château d'eau		232 53
Usine, Electrique		61 57
Règ. 231	7	098 98
Chlorination.....		5 85
RE Vézina		47 20
RE-Cie Immobilière,.....	1	544 90
Neige		113 80

Votre comité recommande retrancher un service du compte d'eau de Louis Labrie, No. du rôle 5601.

De remettre à Geo. Barnes, 30 rue Walker, pour 84 jours que son eau a été gélée, soit du 3 février au 29 avril 1922, moitié prix.

F. Legault
J. A. Valin
E. Talbot

4. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Valin :

Que le 12ième rapport du comité d'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DE SANTÉ ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 26 décembre 1922 auquel assistaient : M. l'échevin Talbot président et les échevins Legault et Valin, après examen des comptes présentés, en recommande le paiement, ainsi que l'adoption des résolutions qui suivent, savoir :—

COMPTES PRÉSENTÉS

120	Boucher & Frères.....	(Santé)	\$11 45
121	Gauthier & Co.....	"	13 00
122	The Canadian Salt Co. Ltd (Chlorination)		332 45
123	Sœurs de la Providence....	(Santé)	584 00

E. Talbot

J. A. Valin

F. Legault

5. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Legault :

Que le 12ième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu soit approuvé.

6. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Valin :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs.

Adopté.

Monsieur l'échevin Chénier donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il proposera l'adoption d'un règlement pour imposer une taxe sur les magasins de liqueurs du gouvernement provincial.

7. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault:

Que ce conseil ajourne à mercredi le 10 janvier 1923.

Adopté.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull. } CITÉ DE HULL

No. 39

SÉANCE DU 10 JANVIER 1923

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, mercredi le 10 janvier 1922, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Hilaire Thérien au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Boucher, Valin, Chénier et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault.

Que la liste des jurés telle que préparée par le greffier, conformément au rôle de 1922-1923, soumise à ce conseil ce soir soit approuvée et signée.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault.

Que les auditeurs pour l'exercice financier de la Cité de Hull pour l'année 1922, soient réengagés pour l'année 1923 au même salaire.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Valin.

Que la lettre de M. Oscar Morin en date du 28 décembre 1922 relative aux obligations du règlement No. 234 soit référée à l'Aviseur légal.

Adopté.

HULL, LE 2 JANVIER 1923

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

MESSIEURS :

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des opérations financières de la Cité de Hull pour l'année 1922, tel que requis par l'article 104 de la Charte de la Cité.

JOS. RAYMOND,

Trésorier.

HULL, JANUARY 2nd 1923.

To His Worship the Mayor,

and Aldermen of the City of Hull.

GENTLEMEN :-

I have the honour to submit a statement of the financial standing of the City of Hull, up to December 31st 1922, as required under the provisions of article 104 of the Charter of the City of Hull.

JOS. RAYMOND,

Treasurer.

CITÉ DE HULL.

PROVINCE DE QUEBEC

Statistiques au 31 decembre 1922

Particulars as at 31st December 1922

Valeur des propriétés imposables et imposées
Rôle 1922-1923

Assessed valuation for taxation as per assessment roll of 1922-1923..... \$17 507 820 00

Exonérations par la loi provinciale ou fédérale

Exemptions in conformity with Provincial and Federal Laws..... 4 527 140 00

Exonérations temporaires par règlements de la Cité

Temporary exemptions according to City By-Laws 412 000 00

Total 22 446 960 00

Valeur de l'actif Municipal

Total Municipal assets..... 3 204 004 96

DETTE PAR DEBENTURES ET FONDS D'AMORTISSEMENT

Total bonded debt and sinking fund

Dette - debt	Fonds d'amortissement	Dette nette
	Sinking Fund	Net Debt

Aqueduc - Water-Works 865 273 80 11 537 11 853 736 69

Corporation — General 843 426 20 40 681 86 802 744 34

Améliorations locales, part des propriétaires

Local Improvements, rate-payers share 837 300 00 113 252 51 724 047 49

Palais de Justice —

Court-House..... 72 500 00 35 297 92 37 202 08

Bons chemins - Good roads 34 524 99 4 923 13 29 601 86

Total 2 653 024 99 205 692 53 2 447 332 46

Dette Flottante — Floating Debt 412 300 00

REVENUS DE L'ANNÉE 1922

Current revenue 1922

Corporation : taxes et améliorations locales

" " Local Improvements 270 118 90

" Autres revenus — Other revenues .. 59 803 85

Aqueduc - Water Works 123 822 15

Total 453 744 90

DEPENSES DE L'ANNEE 1922

Expenditures of year 1922

CORPORATION

Administration et intérêts \$290 526 29

Fonds d'amortissement

Sinking Fund 33 488 25

————— \$324 014 54

AQUEDUC — WATER WORKS

Administration et intérêts 95 668 64

Fonds d'amortissement

Sinking Fund 10 951 39

————— 106 620 03

Totsl \$430 634 57

MONTANTS PERCUS EN 1922

Collected during 1922

Corporation 237 886 47

Aqueduc — Water Works 103 445 05

————— 341 331 25

Débentures invendues, règlements Nos.
194, 231, 233

Unsold Bonds By Laws Nos. 194, 231,
233 153 000 00

Taux de la taxe générale sur \$100.00

General Tax rate on \$100.00 \$1 50

Population 1922 34655

..... 1917 25422

Superficie Acreage 4000 acres

DETTE PAR DEBENTURES

Au commencement de l'année la dette consolidée par débentures était de \$2,264,624,99, actuellement elle est de \$2,653,024,99 ce qui représente une augmentation de \$388,400.00 dont \$71,000.00 pour le compte de la Corporation ; \$317,400.00 pour celui des améliorations locales.

Les émissions en 1922 sont les suivantes :—

AQUEDUC	Règlement No. 225	5½ %	\$62 000 00
"	" No. 231	5½ %	59 000 00
CORPORATION	" No. 224	5½ %	76 000 00
"	" No. 233	5½ %	88 000 00
AMELIORATIONS LOCALES	" No. 23	6 %	130 700 00
"	" No. 230	5½ %	204 500 00
"	" No. 234	5½ %	127 000 00
			TOTAL	\$747 200 00

Les obligations des règlements Nos. 224, 225 et 23 ont été vendues à MM. H. C. Monk & Co. et Greenshields & Co.; celles des règlements Nos. 230 et 234, à la Banque Provinciale du Canada.

Le montant de \$59,000.00 du règlement No. 231 pour construction d'aqueduc et le montant de \$88,000.00 du règlement No. 233 pour la construction d'un tunnel et divers améliorations pour le département des incendies et de la lumière n'a pas encore été vendu. Les dépenses faites sur ces deux règlements ont été payées avec le fonds spécial du règlement No. 230.

Les débentures suivantes échues en mai et novembre dernier ont été payées.

AQUEDUC	Règlement No. 160	5½ %	...	\$116 000 00
"	" No. 161	5½ %	...	5 000 00
CORPORATION	" No. 161	5½ %	...	93 000 00
AMELIORATIONS LOCALES	" No. 21	6 %	...	144 800 00
			TOTAL	358 800 00

Il y a un montant de \$700.00 du règlement No. 21 échu le 1er novembre 1922 qui n'a pas encore été présenté par le détenteur. Depuis cette date il n'y a pas d'intérêt à payer sur ce montant.

Le pourcentage de la dette actuelle représente :—

32.6 % pour aqueduc
31.8 % pour améliorations locales, part des propriétaires.
31.6 % pour Corporation
2.9 % pour Palais de Justice
1.1 % pour Bons Chemins
<hr/> 100 %

Les emprunts classifiés comme corporation sont pour les fins suivantes :—

Hôpital du Sacré-Coeur.....	\$16 500.00
Améliorations locales, part de la Cité.....	183 500.00
Poste des pompiers et policiers.....	88 720.00
Ouverture de rues.....	111 742.00
Construction de Ponts	53 000.00
Système d'éclairage des rues	49 850.00
Construction de l'Hôtel-de-Ville.....	43 950.00
Paiement de la dette flottante.....	296 164.20

\$ 843 426.20

En 1923 il y aura \$5,500.00 d'obligations du règlement No. 19 qui deviendront échues. Comme le fonds d'amortissement a été régulièrement déposé sur tous les règlements d'améliorations locales, aucun renouvellement ne sera fait et les obligations seront payées sur présentation.

DETTE FLOTTANTE

La dette flottante est de \$412,300.00 dont \$392,300.00 par billets escomptés à la Banque Provinciale et une hypothèque de \$20,000.00 à la succession Scott RE pouvoir d'eau.

Ces chiffres représentent une réduction de \$30,700.00 qui a été faite durant l'année, en employant \$130,700.00 de l'émission du règlement No. 23 des améliorations locales à réduire le billet escompté pour ces travaux, et en escomptant un montant de \$100,000.00 dont \$5,250.00 pour l'expropriation de la rue Youville, \$5,000.00 pour l'achat du moteur au château d'eau et \$89,750.00 pour payer les dépenses courantes de l'aqueduc et de la Corporation. Ce dernier montant sera payé à même la perception à faire des taxes de l'année 1922 lesquelles sont encore dues.

Le règlement No. 232 autorisant un emprunt de \$292,000.00 dont le produit devait être employé à consolider la dette flottante, approuvé tel que requis par la loi, par les électeurs de la Cité, mais n'ayant pu obtenir l'approbation du lieutenant gouverneur en conseil, attendu que cet emprunt était à 25 ans, ce règlement n'a eu jusqu'à présent aucun effet malgré la permission qui nous avait été accordée le 18 octobre 1921, d'emprunter à 25 ans un montant de \$204,000.00 lequel est inclus dans le règlement No. 232.

FONDS D'AMORTISSEMENT

Le fonds d'amortissement représente actuellement un montant de \$205,692.53 viz :—

En dépôt à la Banque Provinciale du Canada	$3\frac{1}{2}\%$	\$83 534 47
" à la Banque Nationale	$3\frac{1}{2}\%$	12 924 21
" Trésorier provincial règlement No 68	$3\frac{1}{2}\%$	35 297 92
" RE bons chemins..	4 923 13
Placement: Emprunt de la victoire	$5\frac{1}{2}\%$	1933	25 000 00
" " " "	$5\frac{1}{2}\%$	1937	18 000 00
Obligations de la Cité de Hull, 2 Ed. VII	$5\frac{1}{2}\%$	1927	9 000 00
" " " Reg. 193	$6\frac{1}{2}\%$	1928	100 00
" " " 170	$5\frac{1}{2}\%$	1926	5 000 00
Tréso. Provincial RE Règlement 193	$5\frac{1}{2}\%$	sur \$10 000.00	
" $3\frac{1}{2}\%$ sur balance			10 829 82
" " " 194	$2\frac{1}{2}\%$	sur \$1 000.00	
" $3\frac{1}{2}\%$ sur balance			1 082 98
		Total	\$205 692 53

Ce montant est pour les fins suivantes :—

Aqueduc	\$11 537 11
Corporation—compte général	40 681 86
Améliorations locales	113 252 51
Palais de justice—règlement No. 68	35 297 92
Bons chemins	4 923 13
Total	\$ 205 692 53

Les montants déposés à ce fonds durant l'année 1922 sont: 1. Le montant requis par les règlements de la Cité, c'est-à-dire \$44,439.64 payable avec les revenus ordinaires de l'année; 2. Les intérêts accumulés sur les argents en dépôt aux banques, sur les divers placements dans les obligations du gouvernement fédéral et de la Cité de Hull, ce qui représente une somme de \$10,157.78; 3. Le produit des émissions en vertu des règlements Nos. 224 et 225, savoir: \$260,062.85.

Les montants retirés s'élèvent à \$358,800.00 dont \$116,000.00 pour payer les débentures du règlement No. 160, \$98,000.00 pour payer celles du règlement No. 161 et \$144,800.00 pour celles du règlement No. 21. Ces débentures étant devenu échues en mai et novembre dernier.

Ces chiffres se résument comme suit:—

Fonds d'amortissement au 1er janvier 1922	\$249 832 26
Déposé suivant les règlements	44 439 64
Intérêts sur placements, etc	10 157 78
Produits de la vente, règlements 224-225	260 062 85
<hr/>	
Paiement des obligations, règlement, 160-161-21	564 492 53
Paiement des obligations, règlement, 160-161-21	358 800 00
<hr/>	
Balance au 31 décembre 1922	\$205 692 53

**Intérêts et fonds d'amortissement sur dette consolidée
par débentures pour l'année 1923**

	Intérêts	Fonds d'amor-	Total
		tissement —	
AQUEDUC	\$42 619 30	\$11 640 82	\$54 260 12
Corporation	44 293 20	16 354 14	60 647 34
Palais de Justice	2 900 00	968 15	3 868 15
Améliorations Locales	45 869 00	23 664 73	69 533 73
Bons Chemins	860 64	860 64	860 64
	135 681 50	53 488 48	189 169 98

Ces montants comparés avec ceux de l'année 1922 démontrent une augmentation de \$27,012.00 pour les intérêts et de \$13,531.75 pour le fonds d'amortissement, soit un total de \$40,543.75 qui devra être payé en plus durant 1923.

Cette augmentation est applicable aux comptes suivants :—

Aqueduc	\$4 010 68
Corporation	11 059 63
Améliorations Locales	25 473 44
	—————
Total	\$40 543 75

La cause en est due aux emprunts contractés en 1922 dont le détail est donné sous la rubrique de la dette sur débentures.

Sans considérer le montant de \$34,524,99, le taux moyen des intérêts sur dette consolidée est de 5.18 p. c., et celui du fonds d'amortissement de 2.02 p. c. Les coupons intérêts annexés aux obligations de la Cité sont payables aux dates suivantes :

1er février	\$2 700 00	1er aout	2 700 00
1er mars	1 875 00	1er sept.	1 875 00
1er avril	1 360 00	1er Oct.	1 360 00
1er mai	61 905 75	1er Nov.	61 905 75
	—————		—————
	67 840 75		67 840 75
		Total	\$135 681 50

Le détail des taux d'intérêt des différents emprunts, moins \$700.00 du règlement 21, et \$34,524.99 re Bons Chemins, est comme suit :—

\$234 300 00	@ 4 %	\$9 372 00
227 500 00	@ 4½ %	10 237 50
894 300 00	@ 5 %	44 715 00
869 000 00	@ 5½ %	47 795 00
392 700 00	@ 6 %	23 562 00
	—————	—————
2 617 800 00		\$135 681 50

L'augmentation dans le taux moyen des intérêts de .07 % est due à l'émission de 6 % faite au commencement de 1922 re règlement No. 23. Le prix obtenu lors de cette vente était cependant sur une base de 5.73 % et était satisfaisant si l'on considère les conditions du marché monétaire à cette époque.

ACTIF

Balance en caisse au 31 décembre	91	201	18
Taxes municipales, améliorations locales au 1er de mai 1923	197	863	92
Taxes d'eau au 1er mai 1923	66	551	66
Taxes d'arrosage au 1er Novembre 1922	1	637	17
Taxes d'enlèvement de neige au 31 décembre 1922	516	60	
Gouvernement Provincial <i>re</i> Pond Creek	3	333	33
Municipalité Pointe Gatineau <i>re</i> Pont Hull-Gatineau	1	102	31
Autres redevances municipales	800	00	
Débentures invendues Règlement No. 194	6	000	00
" " " " 231	59	000	00
" " " " 233	88	000	00
Fonds d'amortissement	205	692	53
			\$721 698 70

BIENS, MEUBLES ET IMMEUBLES

CORPORATION

Terrains	109	610	70
Bâtisses	106	398	92
Machines et meubles	88	651	32
Ponts	94	234	40
Pavages, Egoûts et Trottoirs	753	608	71
Système d'éclairage et d'alarme	69	200	42
			1 221 704 47

AQUEDUC

Terrains	185	872	68
Bâtisses	41	849	68
Machines et Meubles	134	995	61
Tuyaux	897	883	82
			1 260 601 79

Grand Total

3 204 004 96

PASSIF

DETTES CONSOLIDÉES PAR DÉBENTURES

Pour Aqueduc.....	865	273	80
Pour Corporation	843	426	20
Pour Améliorations locales.....	837	300	00
Pour Palais de Justice.....	72	500	00
Pour Bons Chemins.....	34	524	99
			2 653 024 99

DETTE FLOTTANTE

Billets Escomptés.....	392	300	00
Hypothèques sur pouvoir d'eau.....	20	000	00
			412 300 00
Surplus de l'Actif.....			138 679 97
			Grand Total 3 204 004 96

RECETTES ORDINAIRES POUR 1922

Le montant perçu en 1922 a été de \$341,331.52, dont \$237,886.47 sur revenu ordinaire de la corporation et \$103,445.05 sur celui de l'aqueduc. En 1921 le montant perçu par la corporation avait été de \$254,206.64 et \$103,449.57 pour l'aqueduc.

Ces chiffres établissent une diminution de \$16,324.69, soit: \$16,320.17 applicable au compte de la corporation et \$4.52 à l'aqueduc.

Considérant que la Compagnie E. B. Eddy a contesté son évaluation et n'a payé aucun montant pour taxes municipales, d'améliorations locales et d'eau sur le rôle de 1922-1923 et que le montant que cette compagnie payait annuellement depuis six ans était d'environ \$35,000.00, cette diminution ne peut être considérée que temporaire.

A moins que la cour qui est à entendre les intéressés, réduise considérablement l'évaluation inscrite au rôle d'évaluation de 1922-1923, les montants prévus de \$305,500.00 et \$114,700.00 comme revenus ordinaires de la Corporation et de l'aqueduc seront perçus et probablement augmentés suffisamment pour couvrir les montants dépensés en plus des approbations de l'année.

DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires, inclus le fonds d'amortissement sont de \$324,014.51 pour la corporation et \$106,620.03 pour l'aqueduc, soit : \$430,634.57 pour ces deux départements.

En 1921 le montant était de \$434,013.31, c'est-à-dire que les déboursés ordinaires ont été de \$3,378.74 de moins en 1922 qu'en 1921, malgré le fait que \$19,381.34 ont été payé en plus pour le fonds d'amortissement et les intérêts.

Dans le tableau qui suit, lequel établit la différence qui a été dépensés en plus ou en moins en rapport avec les appropriations de l'année, vous constaterez que \$18,514.54 ont été dépensés en plus dans le comptes de la Corporation, et \$8,079.97 en moins dans le département de l'aqueduc.

En réduisant le montant en caisse au commencement de l'année, savoir : \$3,173.45 qui aurait été employé, si la perception l'avait permise, à réduire une partie du billet escompté en 1921, il reste encore une balance de \$4,906.52 de dépense en moins des estimés.

Quant aux surplus des dépenses de la corporation, les causes principales sont les suivantes :

Asiles, prisons et écoles de réforme: Un règlement avec le gouvernement des arrérages dues pour l'entretien des aliénés; le nombre des personnes qui ont dû aller en prison pour lesquels nous payons une pension. Il faut cependant remarquer que sur 1127 arrestation pour ivresse 115 étaient de Hull, 782 d'Ottawa et 230 d'ailleurs.

Département de santé: Pour améliorations au laboratoire municipal; assistance publique; montants donnés aux différentes sociétés de St. Vincent de Paul pour les rembourser des dépenses faites durant l'hiver 1921-1922.

Pont Hull-Gatineau: Le renouvellement du pontage de ce pont qui était devenu dangereux.

Escomptes et intérêts sur débentures: Billets escomptés pour payer les dépenses courantes avant la perception, et émission des obligations règlement No. 230, impressions, papeterie, annonces. La taxe imposée par le gouvernement fédéral sur chèques, etc., est contenue dans ces dépenses.

Bureau de l'évaluateur: Aide supplémentaire, plans, recherches etc.

RECETTES

	Appropriation	Recettes	En plus	DIFFERENCE En moins.
Taxes Municipales.....	\$215 000 00	134 009 75		80 990 25
Améliorations Locales.....	43 000 00	41 766 26		1 233 74
Locataires.....	7 000 00	8 382 56	1 382 56	
Procédures Judiciaires.....	3 868 15	3 868 15		
Amusements	5 000 00	3 173 75		1 826 25
Taxes d'affaires.....	14 000 00	19 061 08	5 061 08	
Taxes de Chiens.....	800 00	744 00		56 00
Taxes de Charretiers.....	2 000 00	1 823 00		177 00
Cour du Recorder.....	14 000 00	13 520 75		479 25
Divers.....	831 85	459 50		372 35
Intérêts accrus sur débentures.		10 999 67	10 999 67	
Part du Chemin Gatineau....		78 00	78 00	
	305 500 00	237 886 47	17 521 31	85 134 84
		67 613 53	67 613 53	
	305 500 00	305 500 00	85 134 84	85 134 84

DEPENSES

	Dépenses		
Fonds d'amortissement	33 488 25	33 488 25	
Intérêts sur débentures.....	79 303 45	87 613 20	8 309 75
Escompte.....	17 000 00	18 691 27	1 691 27
Asiles, Prisons, Ecoles de réformes	4 000 00	8 818 84	4 818 84
Impressions.....	1 500 00	2 369 03	869 03
Département de Feu	52 987 00	52 889 90	97 10
Département de Police.....	28 790 00	30 186 79	1 396 79
Département de Lumière....	8 000 00	8 149 18	149 18
Département de Santé.....	11 582 12	15 430 24	3 848 12
Département Usine Electrique	3 031 85	3 467 06	435 21
Salaires-Finances	17 745 00	15 193 07	2 551 93
Dépenses Légales.....	4 000 00	4 586 07	586 07
Entretien Hôtel-de-Ville	1 450 00	1 384 88	65 12
Bureau de l'Evaluateur	2 650 00	5 075 46	2 425 46
Bureau de l'Ingénieur	600 00	536 94	63 06
Entretien des Rues.....	8 075 00	8 391 99	316 99
Entretien des Parcs.....	1 350 00	1 427 95	77 95

Entretien des Trottoirs.....	1 800 00	1 386 96	413 04
Entretien des rues pavées....	4 425 00	3 927 14	497 86
Assurances.....	1 287 00	986 70	300 30
Entretien des Egoûts..... . .	4 525 00	3 424 83	1 100 17
Entretien des barrières	900 00	758 85	141 15
Elections	300 00	415 13	. 115 13
Assistance Publique	4 000 00	8 927 12	4 927 12
Imprévues.....	12 710 33	3 228 47	9 481 86
Amendements à la Charte....		1 399 02	1 399 02
Département d'Alarme		67 04	67 04
Publication <i>re vente pour taxes</i>		29 20	29 20
Remboursement <i>re surplus</i> <i>vente pour taxes</i>		138 96	138 96
Réparations <i>re Pont Gatineau</i>	1 625 00	1 625 00	
	\$ 305 500 00	324 014 54	45 825 55
	18 514 54		27 311 01
			18 514 54
	\$ 324 014 54	324 014 54	45 825 26
			45 825 55

AQUEDUC

RECETTES

	Appropriation	Réçuttes	En plus	En moins	DIFFERENCE
Taxes d'eau	\$107 500 00	99 455 25			8 044 75
Arrosage	2 600 00	2 646 35			46 35
Enlèvement de la neige	1 400 00	1 343 45			56 55
Divers	26 55				26 55
Balance en caisse	3 173 45	3 173 45			
Total	\$114 700 00	106 618 50	46 35	8 081 50	8 127 85
Difference en moins		8 081 50			
	\$114 700 00	114 700 00	8 127 85	8 127 85	

DEPENSES

	Depenses
Fonds d'amortissement	10 951 39
Intérêts sur débentures	39 298 05

Intérêts 7 ^e règ. N° 160 (6 mois)	1 705 00	1 705 00		
Paiement sur billets	3 173 45		3 173 45	
Imprevues	5 172 50		5 172 50	
Escruples et Intérêts	6 500 00	6 250 32	249 68	
Arrosage	2 600 00	2 493 09	106 91	
Enlèvement de la neige	1 400 00	722 72	677 28	
Papeterie	300 00	318 75		18 75
Salaires réguliers	19 105 00	17 989 25	1 115 08	
Réparations de services	5 000 00	6 171 44		1171 45
Dépenses Légales	1 500 00	1 266 09	233 91	
Réparations Tuyaux Principaux	1 800 00	629 69	870 31	
Réparations Bornes Fontaines	4 500 00	5 213 10		713 10
Chlorination	4 994 61	5 940 17		945 56
Dégelage	1 000 00	1 908 45		908 45
Château d'eau	6 000 00	5 761 84	238 16	
	114 700 00	106 620 03	11 837 28	3 757 31
Définition en moins		8 079 97		8 079 97
				11 837 28
	\$ 114 700 00	114 700 00	11 837 28	11 837 28

Le rapport qui suit établit comment chaque piastre reçue comme revenu ordinaire est dépensée et aussi la moyenne de ces dépenses pour chaque jour de l'année. (365)

	Pourcentage	Moyenne par jour	Total Dépensés
Pour fonds d'amortissement, intérêts et escomptes	o 46 0	542 46	197 997 48
Département de Feu	o 12 3	144 88	52 889 90
Réparation des services, bornes fontaines, tuyaux principaux, et dégelage	o 03 2	38 10	13 922 69
Département de Police	o 07 0	82 71	30 186 79
Rues, parcs, trottoirs, ponts, barrières et égouts	o 04 9	47 39	20 942 72
Salaires, employés réguliers aqueduc	o 04 2	49 30	17 989 92
Salaires, employés réguliers des finances, auditores, aviseur légal, évaluateurs, proviseurs et gardiens	o 03 5	41 62	15 193 07
Département santé, assistance publique, asiles, écoles de réforme et prisons	o 07 8	90 90	33 176 20
Département de lumière et usine électrique	o 02 7	32 01	11 683 28
Chlorination et Château d'eau	o 02 7	32 07	11 702 01
Arrosage et enlèvement de la neige	o 00 7	8 82	.3 215 81
Dommages et dépenses légales	o 01 4	16 04	5 852 16
Papeterie, assurances, élections, amendements à la charte, frais de publication, remboursements revente pour taxes	o 01 3	15 50	5 656 79
Département de l'évaluateur	o 01 2	13 90	5 075 46
Entretien de l'Hôtel-de-Ville	o 00 3	3 80	1 384 88
Imprévues	o 00 7	8 85	3 228 47
Département de l'Ingénieur	o 00 1	1 47	536 94
	1 00	\$ 1 179 80	\$ 430 634 57

REMARQUES GENERALES

Afin de rembourser la Banque Provinciale des avances faites sur billets, il serait à propos de demander au gouvernement provincial de reconnaître notre demande en rapport avec le règlement No. 232 concernant une émission de débentures au montant de \$292,000.00 vu que nous pouvons emprunter sur une base d'environ 5½% et que nous devons payer un taux 6% et en plus la taxe de 2 cts. par \$50.00 sur chaque renouvellement.

Vu que chaque emprunt par débentures nécessite des intérêts et un fonds d'amortissement, il faut toujours considérer avant d'approuver un règlement, de quelle manière les revenus seront augmentés pour payer avec les revenus ordinaires, telles dépenses additionnelles.

Dans la préparation des estimés, depuis plusieurs années, nous avons été forcés de considérer dans les revenus une augmentation probable dans l'évaluation, cela a souvent eu pour résultat de terminer l'année avec un déficit dans nos revenus.

Comme le gouvernement nous a autorisé à établir le taux de la taxe générale jusqu'à \$2.00 par \$100.00 d'évaluation, il serait plus pratique de baser les estimés sur le rôle en force de l'année.

Tel que déjà mentionné dans le rapport financier de 1921, demande pourrait être faite au gouvernement provincial de nous accorder 1. Une part des licences payés sur autos, vu notre position géographique; 2. Une part des amendes payées pour infractions à la loi des licences afin de nous aider à payer les dépenses du département de police qui sont de \$82.71 par jour; 3. Le remboursement du 50% du revenu brut de la taxe sur amusements, considérant que nous ne pouvons retirer aucun avantage de la loi de l'assistance publique; 4. De nous faire remise du surplus du fonds d'amortissement requis pour éteindre la dette contractée pour la construction du palais de justice, règlement No. 68 et de nous accorder la permission de le placer dans des obligations, soit fédérales ou provinciales, afin de retirer un intérêt plus élevé que le 3% que nous recevons actuellement.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

(Signé) JOS. RAYMOND,

Trésorier

RECETTES ORDINAIRES
ORDINARY RECEIPTS

Taxes Municipales - Municipal Taxes

Propriétaires

Proprietors - Rôle de 1921-22..... \$46 690 05
Roll 1922-23..... 87 319 70

Locataires

Tenants - Rôle de 1921-22..... 2 347 80
Roll 1922-23..... 6 034 76

Taxes sur améliorations locales - Taxes

on local improvements..... 41 766 26

\$184 158 57

Taxes sur amusements - Amusements

Taxes 7 196 49

Moins part du gouvernement - Less

Gouvernement's share..... 4 022 74

3 173 75

Intérêts accrus sur débentures *re* règ.

23-230-234..... 10 999 67

10 999 67

Taxes sur procédures judiciaires - Taxes

on legal proceedings..... 3 868 15

Taxes d'affaires - Business Taxes.....

19 061 08

Taxes sur les chiens - Taxes on dogs

744 00

Licences de charretiers - Licences on

cabmen 1 823 00

Cour du Recorder - Recorder's Court

13 520 75

Divers - Sundries

459 50

Part du chemin de la Gatineau —

Gatineau Road..... 78 00

\$39 554 48

Total

\$287 886 47

RECETTES EXTRAORDINAIRES
EXTRAORDINARY RECEIPTS

Produit des débentures, règlement nos. 23 194-224-225-230-234 Proceeds from dé- bentures, By-Laws Nos. 23-194-224-225 230-234	\$594 900 63
Fonds d'amortissement — <i>re</i> débentures payées — Sinking Fund — <i>re</i> deben- tures paid	78 028 85
Fonds d'amortissement pour améliorations locales — <i>re</i> débentures payées — Sinking Fund for Local Improvements <i>re</i> débentures paid	20 708 30
Billets escomptés — Discounted notes..	100 000 00
Intérêts sur placement <i>re</i> fonds d'amortis- sement — Interest on investment <i>re</i> sinking fund	10 157 78
Dépôt de la Cie. Immobilière <i>re</i> égoût — Cie Immobilière deposit <i>re</i> sewer.....	1 950 00
Reçu de la Municipalité de la Pointe-Gati- neau <i>re</i> Pont -- Received from Pointe Gatineau <i>re</i> Bridge.....	500 00
Reçu du Gouvernement de Québec <i>re</i> Pond Creek - Received from Quebec Govern- ment <i>re</i> Pond Creek	3 333 33
Total	\$809 578 89
Balance au fonds spéciaux des Règlements au 31 décembre 1921	
By-Laws' Special Fund — Balance as at December 31st. 1921	4 927 93
Grand Total	\$1 052 393 29

DEPENSES ORDINAIRES

ORDINARY EXPENSES

Fonds d'amortissement — Sinking Fund		
Compte Général — General Bill....	11 640 76	
Améliorations Locales — Local Im- provements.....	20 018 70	
Re bons chemins — Good Roads....	— 860 64	
Re Palais de Justice — Court House	968 15	
	—————	
Intérêts sur débentures — Interest on debentures	87 613 20	
Escomptes et Intérêts — Discount and Interest.....	18 691 27	
	—————	
Département de Feu — Fire Département		
Salaires — Salaries.....	43 247 68	
Entretien — Maintenance.....	9 642 22	
	—————	
Département de Police - Police Department		
Salaires — Salaries	26 077 45	
Entretien — Maintenance.....	4 109 34	
	—————	
Département de Lumière - Lighting Dept		
Salaires — Salaries	4 399 92	
Entretien — Maintenance	3 749 26	
	—————	
Département de Santé — Health Dept.		
Salaires — Salaries.....	4 200 00	
Entretien — Maintenance	11 230 24	
	—————	
Système Hydro-Electrique — Hydro-Electric System		
Salaires — Salaries	1 800 00	
Entretien — Maintenance	1 667 06	
	—————	
		3 467 .06

Salaires, département des Finances —		
Salaries for Financial Department ..	15	193 07
Département de l'Évaluateur — Assessor's		
Département.....	5	075 46
Asiles, Ecoles de réforme et Prisons		
Asylum, Reformatory Schools and Jail	8	818 84
Entretien de l'Hôtel-de-Ville — City Hall		
Maintenance.....	1	384 88
Entretien des rues - Streets Maintenance	8	391 99
Entretien des parcs — Parks Maintenance	1	427 95
Entretien des trottoirs — Sidewalks		
Maintenance.....	1	386 96
Entretien des Egouts - Sewers Maintenance	3	424 83
Entretien des rues pavées - Paved streets	3	927 14
Entretien des barrières C. P. R. — Gates		
Maintenance.....	758	85
Dépenses Légales — Legal Expenses ...	4	586 07
Impressions, annonces, papeterie —		
Printing, adds and Stationary.....	2	369 03
Assurances — Insurance.....	986	70
Assistance Publique — Public Charities..	8	927 12
Imprévues — Unforseen expenses	3	228 47
Elections.....	415	13
Amendements à la Charte — Charters's		
amendements.....	1	399 02
Ingénieur — Engineer.....	536	94
Alarme — Alarm	67	04
Frais de publication <i>re</i> vente pour taxes		
Publication Fees <i>re</i> sale of taxes.....	29	20
Remboursement surplus vente pour taxes		
Reimbursement of surplus <i>re</i> sale for		
taxes.....	138	96
Réparation Pont Gatineau — Repairs		
Gatineau Bridge.....	1	625 00
		—
Total		\$324 014 54
		—
		74 098 65

DEPENSES EXTRAORDINAIRES EXTRAORDINARY EXPENSES

Paiement des obligations, règlements 160, 161 et 21 — Payment of debentures, By-Laws 160-161 and 21	\$358 800 00
Fonds d'amortissement <i>re</i> intérêts sur placements — Sinking Fund <i>re</i> interests on investments	10 157 78
Billets payés — Notes paid for	130 700 00
Expropriations rue Youville — Dispos- sessions for public purposes, Youville Street	5 245 30
Dépenses sur règlement No. 23 — Expenses By-Law 23	559 91
Dépenses sur règlement 194 - Expenses By-Law 194	1 198 46
Dépenses sur règlement 230 - Expenses By-Law 230	56 430 14
Dépenses sur règlement 231 - Expenses By-Law 231	56 043 27
Dépenses sur règlement 232 - Expenses By-Law 232	274 40
Dépenses sur règlement 233 - Expenses By-Law 233	3 161 03
Dépenses <i>re</i> égouts pour Cie Immobi- lière — Expenses <i>re</i> sewer for Cie Immobilière	1 544 90
Impression des obligations, règlements 224-225	
Printing debentures, By-Laws 224-225	283 25
Total	\$624 398 44

Caisse au débit au 31 décembre 1921 —	
Debit cash as at December 31st 1921	—7 912 28
Balance en dépôt au 31 décembre 1922 —	
Balance on deposits as at December 31st 1922	
Caisse — Compte courant —	
Cash — Current account	4 519 83
Règlement 23 — By-Law 23	2 471 59
Règlement 162 — By-Law 162	3 000 00
Règlement 194 — By-Law 194	735 55
Règlement 230 — By-Law 230	83 935 96
Cie Immobilière	405 10
Chèque en garantie — Cheque in guaranteee	1 000 00
	—————
Grand Total	103 980 31
	—————

DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC WATER WORKS DEPARTMENT

RECETTES ORDINAIRES — ORDINARY REVENUES

Taxes d'eau — Water Rates	\$99 455 25
Taxes d'arrosgage — Sprinkling	2 646 35
Enlèvement de la neige — Snow Removal	1 343 45
	—————
Total des recettes ordinaires —	
Total Ordinary Revenues	\$103 445 05
	\$103 445 05

RECETTES EXTRAORDINAIRES — EXTRAORDINARY REVENUES

Dépot par A. Vézina — re construction	1 860 00
Argent en caisse au 31 déc. 1921 — Cash on hand as at Dec. 31st 1921	3 173 45
A Balance	5 001 53
	—————
	10 034 98
	—————
Grand Total	\$113 480 03

PAIEMENTS ORDINAIRES — ORDINARY DISBURSEMENTS

Intérêts sur débentures — Interest on debentures	41 003 05
Fonds d'amortissement — Sinking Fund	10 951 39
Salaires des employés réguliers — Salaries of regular employees	17 989 92
Entretien et réparations à la maison des pompes — Maintenance and repairs to the pump House	5 761 84
Réparations des services — Repairs to services	6 171 45
Entretien des bornes fontaines — Maintenance of Hydrants	5 213 10
Entretien des tuyaux principaux — Maintenance of main pipes	629 69
Chlorination	5 940 17
Dégelage des services — Thawing services	1 908 45
Escomptes et intérêts — Discounts and Interests	6 250 32
Papeterie — Stationary	318 75
Dépenses légales — <i>re filtre</i> — Legal Expenses	1 266 99
Arrosage — Street sprinkling	2 493 09
Enlèvement de la neige - Snow Removal	722 72
Total	\$106 620 03
	\$106 620 03

PAIEMENTS EXTRAORDINAIRES — EXTRAORDINARY DISBURSEMENTS

Moteur au Château d'eau — Motor for pump House	5 000 00
Sur dépôt A. Vézina — On A. Vezina's Deposit	1 725 32
Balance au fonds spécial — Balance Special Funds	134 68
Total	6 860 00
	6 860 00
Grand Total	\$113 480 08

FONDS D'AMORTISSEMENT DEPOSE DURANT L'ANNEE 1922
SINKING FUND DEPOSITED DURING THE YEAR 1922

	Au 31 déc 1921	Déposé du rant l'année 1922	Intérêts reçus en 1922	Produit de vente	Paiement	Montant au 31 déc. 1922
	As at Dec. 31st 1921	Deposited during the year 1922	Interest received in 1922	Proceeds of sale,	Payments	Amount as at Dec. 31st 1922
Aqueduc						
Water-Works	58 914 76	10 951 39	1 614 56	61 056 40	121 000	11 537 11
Améliorations Locales						
Local Improvements	108 166 36	20 018 70	5 775 75	124 091 70	144 800	113 252 51
Palais de Justice						
Court House	33 329 88	968 15	999 89			35 297 92
Bons Chemins						
Good Roads	4 062 49	860 64				4 923 13
General	45 358 77	11 640 76	1 767 58	74 914 75	93 000	40 681 86
	249 832 26	44 439 64	10 157 78	260 062 85	358 800	205 692 53

Certifié correct, M. CARRIERE — J. O. COUSINEAU,

JOS. RAYMOND,

Auditeurs

Tresorier

BILLETS PAYABLE — BILLS PAYABLE

Classification	Au 31 déc. 1921	Escomptes durant l'année	Payé	Au 31 déc. 1922
	As at Dec. 31st 1921	Discount during the the year	Paid	As at Dec. 31st 1922
Règlement No. 188				
By Law No. 188	3 200 00	3 200 00
Règlement No. 187				
By Law No. 187	1 400 00	1 400 00
Pont Hull-Gatineau				
Hull-Gatineau Bridge	16 600 00	16 600 00
Aqueduc				
Water Works	62 000 00	62 000 00
Corporation	79 550 00	89 750 00	169 300 00
Règlement no. 193				
By Law no. 193	4 500 00	4 500 00
Règlements nos. 24 et 25				
By Laws no. 24 and 25	152 000 00	130 700 00	21 800 00
Arrosoir automobile				
Motor Sprinkler	4 500 00	4 500 00
Construction d'aqueduc				
Water Works construction	12 000 00	12 000 00
Chlorination	2 500 00	2 500 00
Chemin d'Aylmer				
Aylmer Road	6 250 00	6 250 00
Pont d'Aylmer				
Aylmer Bridge	8 000 00	8 000 00
Egout Maisonneuve				
Sewer Maisonneuve st	15 000 00	15 000 00
Pont du Pond Creek				
Pond Creek Bridge	35 000 00	35 000 00
Egout Hébert-Dufresnes				
Sewer Hébert-Dufresnes	8 000 00	8 000 00
Système Hydro-Electric				
Hydro-Electric System	8 000 00	8 000 00
Secours à la Ville d'Aylmer				
Aylmer Relief Fund	2 000 00	2 000 00
Laboratoire - Santé - Laboratory - Health Department	2 000 00	2 000 00
Expropriation rue Youville				
Youville St. Expropriations	5 250 00	5 250 00
Moteur Château d'Eau				
Motor for Pump House	5 000 00	5 000 00
	\$423 000 00	\$100 000 00	\$120 700 00	\$392 300 00

BALANCE AU CREDIT DES FONDS SPECIAUX
CASH BALANCE OF SPECIAL FUNDS

Règlements Nos.	Au 31 déc. 1921	Crédit durant l'année 1922	Paiements durant 1922	Balance au 31 déc. 1922
By-Laws Nos.	As at Dec. 31st 1921	Credit during 1922	Payments during 1922	Balance to the 31st Dec. 1922
162	3 000 00			3 000 00
194	927 93	\$1 006 08	\$1 198 46	735 65
Chèque en garantie	1 000 00			1 000 00
23		133 731 50	131 259 91	2 471 59
230-231-233		199 816 95	115 880 99	83 935 96
Cie Immobilière		1 950 00	1 544 90	405 10
Adj. Vézina		1 860 00	1 725 32	134 68
	\$4 927 93	\$338 264 53	\$251 609 58	\$91 682 88

CAISSE — BALANCE AU 31 DECEMBRE 1922

CASH — BALANCE ON DECEMBER 31st 1922

Aux fonds Spéciaux des règlements —

Special Funds of By-Laws	\$91 548 20
" " re Adj. Vézina	134 68
Compte courant — Current account — Corporation	4 519 83
	\$96 202 71
Compte courant — Aqueduc —	
Current account — Water Works (Débit)	5 001 53
Balance au 31 décembre 1922 —	
Balance to the 31st December 1922	\$91 201 18

Certifié correct,

MAG. CARRIERE,

J. O. COUSINEAU,

Auditeurs.

JOS. RAYMOND,
Trésorier.

4. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Chénier :

Que le rapport de l'exercice financier de la Cité de Hull pour l'année 1922, tel que soumis par le trésorier, M. Raymond et certifié par MM. les auditeurs Carrière et Cousineau, soit approuvé, et que des remerciements soient adressés à M. le Trésorier pour tel rapport.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault :

Que ce conseil ajourne à mardi le 16 janvier courant.

Adopté.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull. } CITÉ DE HULL.

No. 40

SEANCE DU 16 JANVIER 1923

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, mardi le 16 janvier 1923, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Hilaire Thérien au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Chénier et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Chénier :

Que les listes électoralles préparées suivant la loi électorale de la Province de Québec, telles que soumises sur la table du conseil ce soir soient approuvées en y ajoutant les noms suivant demande faite par les intéressés ayant le cens électoral.

Adopté.